



PROMOTION P32

2024-2025

Un musée pour le SCA : quel vecteur pour valoriser le patrimoine du commissariat et des commissaires des armées ?

Commissaire principale Camille Labbé

Sous la direction du commissaire général de 1^{re} classe (2S) Bernard Mercier

Délégué au patrimoine de la Marine

Déclaration

Le contenu de ce mémoire est un travail original, qui reflète les positions personnelles de son auteur et n'engage en aucun cas l'École de Guerre ou le ministère des Armées.

Résumé du mémoire

Ce mémoire explore la pertinence et les modalités de la valorisation du patrimoine et de la mémoire du Service du commissariat des armées (SCA), quinze ans après sa création en 2010. Il examine l'héritage des entités de soutien antérieures, les initiatives de conservation existantes et les différentes options pour un futur lieu d'exposition, allant d'un modèle centralisé à un réseau plus dispersé. Ce travail analyse les enjeux identitaires, les contraintes logistiques et financières, et les messages clés à transmettre au personnel du SCA, aux armées et au grand public concernant le rôle et l'histoire du SCA. Dans une dernière partie, ce mémoire adopte une démarche prospective sur la manière dont le SCA pourrait pérenniser son histoire et affirmer son identité au sein du ministère des Armées, voire au sein de la société.

Abstract

This thesis explores the relevance and modalities of promoting the heritage and memory of the Service du commissariat des armées (SCA, in English French quartermaster's service), fifteen years after its creation in 2010. It examines the legacy of previous support entities, existing conservation initiatives and the various options for a future exhibition venue, ranging from a centralized model to a more dispersed network. The thesis analyzes identity issues, logistical and financial constraints, and the key messages to be conveyed to SCA personnel, the armed forces and the general public concerning the role and history of the SCA. In the final section, the thesis takes a forward-looking approach to the question of how the SCA might perpetuate its history and assert its identity within the Ministry of the Armed Forces, and indeed within society as a whole.

Propos introductif

Présentation et définition du sujet

Ce mémoire a pour ambition de réfléchir au patrimoine et à la mémoire du Service du commissariat des armées (SCA), quinze ans après sa création, le 1^{er} janvier 2010.

Ce service interarmées est, au moins en partie, né du mouvement de rationalisation des soutiens voulue par la révision générale des politiques publiques de 2007¹. Le président de la République prend la décision de créer un grand service de soutien commun, lors d'un conseil de modernisation des politiques publiques, le 4 avril 2008. Le « Projet SCA », parallèlement au « Projet Bases de défense », anime dès lors le bureau de modernisation de l'administration des armées (EMA/BM2A) dans les années 2007-2009.

Le Service du commissariat des armées est un organisme militaire relevant du chef d'état-major des armées, ainsi défini par le Code de la défense : « *service d'administration générale des armées et [participant] à leur soutien comme à celui de la gendarmerie nationale pour l'exercice de ses missions militaires* »². Il inscrit son action au service du ministère des Armées en général, au service des armées en particulier, en métropole, outre-mer et à l'étranger, y compris en opérations extérieures et missions opérationnelles.

Ancré dans la modernité des politiques publiques comme en matière d'offre de soutien aux forces armées, le Service du commissariat des armées est aussi l'héritier d'une longue tradition de charges civiles et militaires exercées dans les armées, entendues comme armée de terre, puis de mer et enfin de l'air.

De ce fait, traiter de la mémoire du commissariat des armées amène inévitablement à réfléchir à la mémoire de l'actuel corps des commissaires des armées, créé en 2013³. Cette mémoire, représentation qu'un groupe partage de son passé, est toujours en construction. Elle procède de la mémoire des trois corps de commissaires d'armée préexistants et de celle de tous les officiers du soutien qui ont rejoint le creuset au fil du temps, souvent par mise en extinction de leur corps d'officiers d'origine.

Le patrimoine et la mémoire du Service du commissariat des armées s'entendent donc à la fois comme ce qui est hérité de l'histoire du soutien des forces au sens large mais aussi comme ce que le service entend démontrer au XXI^e siècle. Ce sujet revêt donc un aspect historique et un aspect prospectif.

La question du vecteur adapté à la mise en valeur de la mémoire du service se pose dans le cadre du ministère des Armées, affectataire d'un patrimoine substantiel au niveau de l'État. Non seulement, il existe un grand nombre de musées, musées d'arme et lieux de mémoire au sein du ministère⁴, mais il existait jusqu'en 2010 un Musée de l'administration militaire et du commissariat de l'armée de Terre, situé dans l'école de formation des officiers d'administration de l'armée de Terre

¹ Selon la Cour des comptes, la RGPP visait « à moderniser l'administration publique en réformant les politiques et les structures administratives. (...) Cette réforme comprenait des objectifs de réduction des dépenses publiques, de simplification et de réorganisation administrative, et d'amélioration de la qualité des services publics ».

² Décret n° 2009-1494 du 3 décembre 2009 portant création du Service du commissariat des armées

³ Décret n° 2012-1029 du 5 septembre 2012 portant statut particulier du corps des commissaires des armées.

⁴ La DMCA dénombre sept musées dont les collections ont l'appellation « musée de France », dix musées, onze musées de tradition (IM n° 303/ARM/SGA/DMCA/SDPC du 20 mars 2023), ainsi que 275 nécropoles nationales et dix hauts lieux de la mémoire nationale. Page : www.defense.gouv.fr/sga/memoire-culture-archives/memoire.

(commissaires, officiers du corps technique et administratif) à Montpellier et il existe toujours un Conservatoire des uniformes de la Marine, créé en 1995 à Toulon, chargé de préserver et d'étudier les effets du quotidien des marins et ainsi de mieux faire connaître leur engagement. On voit donc que d'une armée à l'autre, la mémoire du commissariat n'a pas connu le même sort après la fusion des services en 2010.

État de la question

Plusieurs ouvrages existent sur l'histoire du ministère et sur celle de l'intendance militaire et des commissariats d'armées. Ces ouvrages ont nourri notre réflexion, notamment pour montrer à quel point les commissariats avaient accompagné les armées et avaient de ce fait une place dans l'histoire des armées. Toutefois, ce mémoire ne se veut pas un résumé de l'histoire du commissariat.

Des initiatives locales, dont la plus significative connue se situe à Bordeaux, ont abouti à une conservation et une présentation de biens des commissariats disparus ou du service nouveau, parfois des deux. Ces présentations s'accompagnent ou non de narration. De plus, un autre centre interarmées du soutien, le centre interarmées du soutien « équipements du commissariat » (CIEC), propose une salle mettant en avant les innovations en matière d'habillement et de soutien de l'homme.

L'apport de ce mémoire est de réfléchir aux motivations qui guident une organisation à scénographier son histoire, son présent et son avenir, et de proposer des modalités de présentation des collections en ayant étudié plusieurs aspects : budget, gouvernance, infrastructure, médiation culturelle.

Méthode employée

Le travail de collecte des informations s'appuie sur des lectures et des entretiens.

Les lectures couvrent les domaines législatif et réglementaire de la préservation du patrimoine au sein du ministère des Armées, des publications institutionnelles, des revues militaires ou de réflexion militaire, ainsi que des publications issues du monde civil. Une visite au Service historique de la défense (SHD) couplée à une séance de recherche assistée par un historien archiviste et une documentaliste à la bibliothèque du SHD, à Vincennes, a permis de découvrir l'existence d'un fonds conséquent sur l'histoire des services de soutien. Cette séquence à Vincennes, cruciale pour apprendre les réflexes de la recherche universitaire et les méthodes de recherche documentaire, a ainsi permis de mettre la main sur des ouvrages intéressants. Les catalogues des bibliothèques du ministère des Armées sont conjoints et la plupart des ouvrages identifiés étaient d'ailleurs disponibles à la bibliothèque de l'École militaire.

S'agissant des entretiens, ils ont permis de rencontrer des commissaires s'intéressant aujourd'hui aux questions de patrimoine et de mémoire, des commissaires de chaque ancrage, des officiers des délégations au patrimoine d'armée, des acteurs de la culture qu'ils soient civils ou militaires. De fait, si le sujet porte bien sur le patrimoine et la mémoire d'un service militaire et si l'identité est une notion essentielle pour les armées, les questions culturelles ne sont pas exclusivement militaires et les armées s'inspirent du milieu culturel civil pour mener à bien leur propre politique culturelle.

Difficultés rencontrées

La disponibilité des sources n'était pas évidente pour ce sujet, au début des recherches. Aux entretiens initialement prévus, se sont ajoutées un nombre inespéré de rencontres fortuites. La difficulté a principalement résidé dans le fait que la plupart des lectures et des entretiens a dévoilé un nouveau pan de recherches qui, faute de temps et de moyens, ne pouvait pas être exploité : visite de musées ou de lieux, approfondissement de certains thèmes comme les insignes au SHD ou les questions financières au SGA, connaissance minutieuse de l'histoire et de l'identité de certains ancrages, comparaison internationale avec le *US army quartermaster's museum*.

Problématique

La création en 2010 d'un unique service, interarmées, dédié à l'administration générale et au soutien commun, ne s'est pas accompagnée de la création d'un lieu sanctuarisé dédié à la mémoire des différents services successifs qui ont assuré le soutien des opérations depuis le XIV^e siècle.

Il convient de se demander comment cette histoire, mais aussi les activités actuelles du service et les innovations qu'il porte, pourraient être mises en lumière de manière valorisante. Quel serait alors le vecteur le plus adapté à cette ambition ?

Ce mémoire vise à étudier la manière dont une entité administrative peut porter un message par la préservation de son patrimoine et l'entretien de sa mémoire. Dans le cas d'espèce, quel message porter et par quel vecteur pour mettre en valeur l'histoire du SCA ?

Une réflexion sur la transmission de la mémoire peut s'ouvrir alors que le service fête cette année ses quinze ans et que d'autres entités du ministère consacrent déjà des ressources à l'entretien de leur patrimoine et de leur mémoire. Si la solution d'un musée ne s'impose pas avec évidence, un projet d'espace plus modeste peut plus facilement être envisagé pour, d'une part, porter l'histoire du soutien, la diversité de ses activités actuelles, ainsi que leur modernité et pour, d'autre part, appuyer le rayonnement du service et du corps des commissaires. Ce mémoire proposera un projet à plusieurs niveaux : projet centralisé, projet atomisé.

Plan

L'histoire du Service du commissariat des armées et du corps des commissaires puise dans le riche patrimoine des services préexistants (I). Des années 2009-2010 et jusqu'à aujourd'hui, deux mouvements ont été observés : premièrement, des dévolutions différenciées de collections institutionnelles existantes puis, deuxièmement, une lente recomposition, décentralisée et non coordonnée, des lieux d'exposition (II). Plusieurs niveaux de propositions peuvent être formulés, qui permettraient de valoriser aujourd'hui l'héritage et les innovations du service et du corps (III).

1^{re} partie : La genèse de l'idée d'un lieu d'exposition de la mémoire et du patrimoine du Service du commissariat des armées

« *Le musée est un des lieux qui donnent la plus haute idée de l'homme.* »

André Malraux

En 2008, lorsque la décision est prise de fusionner les trois commissariats d'armée existants, un patrimoine du soutien des forces armées existe. Ce patrimoine se compose de biens meubles et de documentation, mais aussi de biens immatériels, que ce soit l'histoire, les traditions, la mémoire des grands personnages. Il est le fruit de l'histoire des commissaires des guerres et intendants et remonte au XIV^e siècle pour les références les plus anciennes.

Première sous-partie - L'histoire administrative : une dynamique partagée par d'autres services et directions du ministère des Armées.

Pour le nouveau Service du commissariat des armées, l'exploitation de cette histoire, à associer à ses activités actuelles et à l'innovation, serait une démarche naturelle eu égard à l'intérêt, en général, de tirer profit de sa propre histoire et, en particulier, d'organiser dans le cadre des dispositions normatives existantes des collections aujourd'hui disséminées et parfois négligées.

a) *Connaître son histoire, apporter un « supplément d'âme » à ses activités*

« *[Les musées des armées] participent à la conservation et à la transmission des traditions qui sont pleinement intégrées à l'esprit guerrier et tournées avant tout vers l'efficacité opérationnelle. Cette dimension singulière, qui en fait les dépositaires d'un patrimoine immatériel, leur confère évidemment un statut particulier, un supplément d'âme.* »⁵

Antoine Champeaux

L'histoire d'une organisation regroupe l'évolution des institutions, des structures et des politiques publiques. Les motivations sont de plusieurs ordres :

- Comprendre l'évolution des institutions, de la formation des structures administratives à leur transformation au gré des époques et des facteurs politiques, économiques et sociaux ;
- Comprendre les réformes et leurs impacts pour offrir une perspective historique aux réformes actuelles et à venir ;
- Étudier les rapports entre l'État et les citoyens, les droits et devoirs des citoyens face à l'administration et comment cette dernière se positionne entre les pouvoirs publics et les citoyens, dans des contextes de crises, de guerres ou de transition par exemple ;
- Mieux connaître le droit et les normes, pour appréhender les prérogatives et les limites de l'action publique.

De manière générale, l'histoire administrative est assez délaissée par les historiens, qui préfèrent consacrer leurs travaux aux faits plus éclatants. Quant à « *l'opinion publique, [elle] ne s'intéresse que peu à l'organisation du ministère, elle s'intéresse plus à la dissuasion* »⁶. Intérêt modeste, mais pas inexistant. Enfin, les administrations elles-mêmes « *ont un problème avec la compréhension de leur histoire scientifique, et non leur histoire sainte ou la propagande* »⁷.

⁵ Champeaux Antoine, « Musées militaires : un supplément d'âme », Paris, *Inflexions* n° 40, 2019, pp. 143-155.

⁶ Entretien avec l'historien Guillaume Denglos le 22 janvier 2025.

⁷ *Ibid.*

Dans le paysage administratif de l'État, peut être cité l'ouvrage⁸ que Louis Gautier, alors secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale (2014-2018), a commandé aux historiens Guillaume Denglos et Philippe Vial. Cette somme d'histoire, de droit et de sciences politiques de plus de 700 pages exploite des sources inédites pour fournir un éclairage sur les relations du politique et du militaire depuis la fin du XIX^e siècle et contribuer au rayonnement de cet organisme méconnu des Français. Autre exemple extérieur de l'intérêt des organisations pour leur histoire, la création en 2024 d'un comité d'histoire des administrations chargées de la santé⁹ par le ministère de la Santé et de la Prévention. Cette instance placée auprès du ministre a pour but de « *reconstituer l'histoire de la politique de santé publique, [...] d'encourager les études et les recherches en matière d'histoire de la santé publique, [...] d'organiser des recueils de témoignages, des journées d'études, des colloques [...] sur [ces] questions* »¹⁰ et témoigne donc de l'intérêt renouvelé en ce début de XXI^e siècle pour l'histoire des organisations. Ces initiatives permettent d'aller au-delà des seuls textes réglementaires en étudiant comment ils sont appliqués ou, parfois, contournés par la pratique, « *avoir la trame et les dynamiques* »¹¹.

Après ces propos liminaires sur les motivations d'une administration à s'intéresser à son histoire et à définir le message qu'elle souhaite délivrer à son personnel et à l'extérieur, on peut maintenant étudier la manière dont les espaces de présentation d'objets et de documents augmentent l'attrait de cette démarche de connaissance.

En effet, lorsqu'elle s'appuie sur un décorum et du vécu, sur une narration et des représentations, sur un patrimoine mis en valeur, l'histoire administrative démultiplie son intérêt. Ancien délégué au patrimoine de l'armée de Terre, le général Dominique Cambournac résume avec justesse l'intérêt du patrimoine dans le contexte militaire : « *outil de cohésion, comme de rayonnement, [il] garde surtout la trace du sacrifice de nos anciens et témoigne de l'exemple qu'ils ont donné, matrice de l'idéal que chaque cadre et soldat s'engage à suivre. En ce sens, la collection de l'armée de Terre contribue elle aussi à la fiabilité opérationnelle des forces*¹² ». Quant à l'amiral chargé de la fonction Histoire dans la Marine nationale, le contre-amiral François Guichard¹³, il souligne le rôle de l'histoire pour les militaires : « *Il faut connaître les événements, leur contexte, les protagonistes les ayant vécus ou influencés, pour s'en inspirer ou les critiquer, et se construire soi-même. L'histoire a la particularité d'être en même temps un objet scientifique et politique. S'il est suffisamment étayé, s'il est partagé par un grand nombre et qu'il est assumé, le roman national qu'est l'histoire contribue aux forces morales.* »

Les dix dernières années ont été riches en commémorations, notamment autour d'événements fédérateurs, pour la communauté de défense comme pour la nation tout entière : centenaire de la Grande Guerre (2014-2018) et 80 ans de la Libération (2024-2025). De surcroît, à ces hommages nationaux s'ajoutent les événements, plus discrets et intimistes, autour des anniversaires : les 10 ans

⁸ Denglos Guillaume, Vial Philippe [dir.], *Au cœur de l'État*, Paris, Nouveau monde, 2023.

⁹ Arrêté ministériel du 11 mars 2024. Sa présidente, Mme Roselyne Bachelot-Narquin, a été nommée par arrêté ministériel le 18 mars 2024.

¹⁰ Page www.sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/chas.

¹¹ Entretien avec Guillaume Denglos, *ibid*.

¹² Cambournac Dominique, « Le patrimoine de l'armée de Terre, réseau professionnel et enjeux », Paris, *Inflexions* n° 40, 2019, pp. 61-63.

¹³ Poste créé le 1^{er} juillet 2024 dans la Marine nationale, notamment en vue des 400 ans de la Marine en 2026. Page du magazine *Col bleu* : <https://www.defense.gouv.fr/marine/cols-bleus/cols-bleus-magazine/rencontres>. La date de 1626 marque la véritable naissance de la Marine royale, qui était jusqu'alors constituée de flottes distinctes : celle du Levant, celle de Normandie et celle du Ponant (ce qui explique que les troupes de marine de l'armée de Terre aient fêté leurs 400 ans avant la Marine nationale).

du SCA (2020), les 60 ans de la DGA (2021)¹⁴, les 400 ans des troupes coloniales devenues de marine (2022), les 90 ans de l'armée de l'Air et de l'Espace (2024), les 60 ans du Contrôle général des armées (2024)¹⁵, à venir les 400 ans de la Marine royale devenue nationale.

Donner du sens à l'engagement des hommes et des femmes qui servent une organisation et entretenir leur motivation, y compris en mettant en valeur leur action dans la sphère interministérielle voire du grand public : c'est l'une des missions de la politique culturelle et mémorielle du ministère des Armées.

Au-delà des commémorations qui mettent en scène, parfois de manière grandiose et à grand renfort de communication politique, un épisode marquant, il est intéressant d'observer le rôle sur le long terme des espaces d'exposition développés depuis les années 1960 par le ministère¹⁶.

Dans l'un de ses articles sur le sujet¹⁷, le lieutenant-colonel de réserve Antoine Champeaux, conservateur du patrimoine, décrit la diversité de ce que le visiteur peut trouver dans les musées militaires : les collections « *sont constituées d'uniformes, d'armes, de coiffures, de marques symboliques, d'insignes et de décorations, d'affiches, de dessins, de peintures, d'objets d'art, de documents photographiques, de pièces d'archives, de souvenirs de personnages illustres ou bien moins célèbres, bref, un patrimoine d'objets ou de documents uniques comme produits en grande série, généralement de dimensions modestes. Elles rassemblent également des véhicules, des engins, des pièces d'artillerie comme des aéronefs, un patrimoine technique et industriel* ».

b) *Une gouvernance du patrimoine prévue par les textes au sein du ministère des Armées*

La responsabilité de la politique culturelle et mémorielle est confiée au Secrétariat général pour l'administration, direction de la mémoire, de la culture et des archives (SGA/DMCA).

Du point de vue de l'architecture budgétaire, les crédits de la mission Défense au service de la politique culturelle et mémorielle sont portés par le secrétaire général pour l'administration avec le programme 212 (Soutien de la politique de la défense).

Selon le projet annuel de performance annexé au projet de loi de finances pour 2025¹⁸, si aucun objectif de la politique publique ni aucun indicateur de performance n'est basé sur la politique culturelle et mémorielle, elle est néanmoins prise en compte dans la justification des crédits demandés au parlement et dans l'allocation des crédits :

¹⁴ Dossier de presse constitué à cette occasion et disponible sur la page www.archives.defense.gouv.fr/dga.

¹⁵ Colloque organisé le 3 octobre 2024. Le but de ce colloque est « *de communiquer afin de montrer toute [la] place [du CGA] au sein du ministère des Armées (...) et de montrer à quel point il a su se renouveler, en soixante ans, pour s'adapter aux évolutions du ministère, à ses besoins et aux sujets nouveaux qui peuvent apparaître, comme l'émergence de l'IA* ». Ces mots pourraient être ceux du SCA, durée de vie mise à part.

¹⁶ Désormais, sauf mention contraire explicite, le « ministère » désignera le département ministériel chargé de la défense et des armées en France.

¹⁷ Champeaux Antoine, « Musées militaires : un supplément d'âme », Paris, *Inflexions* n° 40, 2019, pp. 143-155.

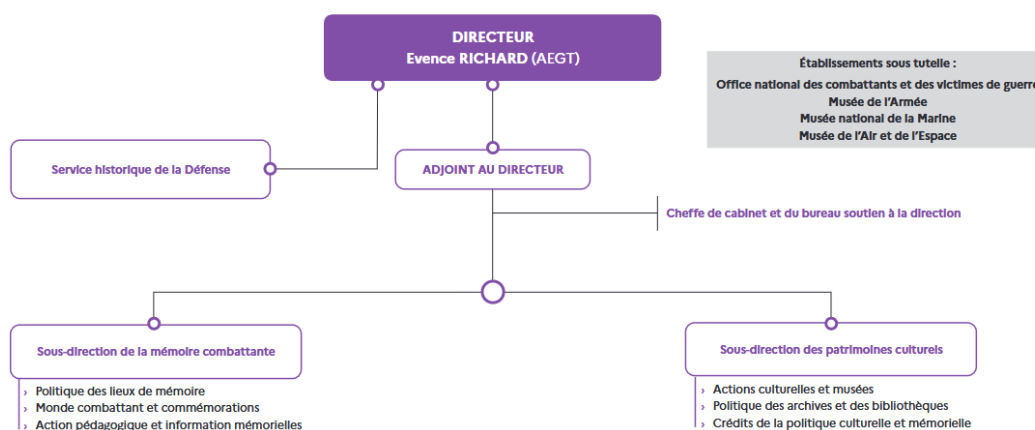
¹⁸ Page www.budget.gouv.fr/budget-etat/mission.

Politique	Loi de finances initiale pour 2024	Loi de finances initiale pour 2025
Politique culturelle et éducative	72 Mds €¹⁹	75 Mds €²⁰
dont actions culturelles et mise en valeur du patrimoine	67 Mds €	70 Mds €
dont gestion et communication des archives historiques de la défense	5 Mds €	5 Mds €

Figure 1 – Organigramme de la direction de la mémoire, de la culture et des archives, au Secrétariat général pour l’administration du ministère des Armées (SGA/DMCA).



DIRECTION DE LA MÉMOIRE, DE LA CULTURE ET DES ARCHIVES



¹⁹ 2024 : budget du ministère : 47 Mds€ soit 0,15 % pour cette politique.

²⁰ 2025 : budget du ministère : 50 Mds€ soit 0,14 % pour cette politique.

Figure 2 : La politique culturelle et mémorielle du ministère des Armées telle que définie dans le projet annuel de performance du P212 pour 2025.

La politique culturelle : un effort soutenu au service de la résilience de la nation et de la culture des forces morales

Le ministère des armées dispose d'un patrimoine culturel riche et varié constitué de l'ensemble des biens hérités de l'histoire militaire de la France. Il se compose de biens immobiliers (monuments dont certains font l'objet d'une mesure de protection (classés ou inscrits au titre des monuments historiques), sites, nécropoles, ouvrages militaires, musées), mobiliers (60 bibliothèques, 1 million d'ouvrages, 800 000 pièces de collection des musées), immatériels (traditions, symbolique, musique) et d'archives (450 km dont 10 millions de photographies).

Le ministère des armées a la responsabilité de ce patrimoine qu'il conserve, restaure, entretient et valorise, afin de permettre au plus grand nombre d'y avoir accès. Ce patrimoine est un vecteur pour mieux faire comprendre les enjeux passés, présents et à venir de l'institution militaire.

En 2025, la direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA) poursuivra sa politique en faveur de la rénovation des trois musées sous tutelle du ministère des armées. Par ailleurs la modernisation de la fonction « archives » et la continuation de son entrée dans l'ère du numérique sera l'une des priorités de la politique culturelle. Enfin le soutien à la création et à la recherche historique se poursuivra grâce à la promotion d'actions culturelles variées et au financement de la recherche historique.

Mais la tutelle organique est en réalité bicéphale : certes, au SGA revient la responsabilité de la politique culturelle et patrimoniale, mais le patrimoine en lui-même et l'autorité sur les musées²¹ reviennent bien aux armées, directions et services.

c) *Un paysage hétérogène*

En ce qui concerne la nature des biens, le patrimoine ou héritage de tradition d'une armée, d'une direction ou d'un service se définit selon trois catégories²² :

- Patrimoine immatériel : son histoire singulière et l'histoire de ceux qui l'ont servi, les traditions, le cérémonial militaire propre à cette armée, cette direction ou ce service, des chants, refrains et autres compositions musicales, des devises ;
- Patrimoine immobilier : des immeubles lui étant toujours affectés et présentant un intérêt historique. Ils relèvent de la compétence de la direction des territoires, de l'immobilier et de l'environnement (DTIE) du Secrétariat général pour l'administration du ministère des Armées ;
- Patrimoine mobilier :
 - Biens meubles composés d'éléments de la symbolique militaire, constituant le patrimoine majeur de tradition et relevant de la compétence du SHD : emblèmes (drapeaux et étendards, à défaut fanions), avec les inscriptions emblématiques, citations et décorations collectives, fourragères et flammes spéciales ;
 - Biens meubles hors patrimoine majeur, y compris les biens culturels (voir *infra*) : écussons et particularités de la tenue dument autorisés, biens retirés du service présentant un intérêt particulier, œuvres d'arts plastiques (sculptures, gravures, tableaux) ou décoratifs (mobiliers, objets). Ils peuvent lui appartenir en propre ou lui être confiés en dépôt par des tiers.

²¹ Hors musées nationaux qui sont des établissements publics.

²² Décomposition et définitions adaptées de l'instruction n° 1515/ARM/SGA/DMCA/SHD/DSH/DSD du 16 mai 2022 sur les filiations et l'héritage de tradition des unités dans les armées et dans la gendarmerie nationale.

En ce qui concerne plus précisément le classement des éléments du patrimoine mobilier, on peut proposer la typologie suivante :

- Le patrimoine majeur de tradition désigne les emblèmes des unités²³ et dépend du SHD ;
- Les biens culturels sont ceux que l'État considère comme importants pour l'archéologie, la préhistoire, l'histoire, la littérature, l'art ou la science (voir glossaire). Ils ont, de surcroît, vocation à être saisis dans le système d'information ministériel Archange. Ce SI est mis à disposition des gestionnaires de biens et des scientifiques affectataires par la direction de la mémoire, de la culture et des archives. Appartenant au domaine public de l'État, les biens culturels sont imprescriptibles et inaliénables. Certains biens culturels peuvent avoir l'appellation de collection « musée de France », qui leur reconnaît une valeur notable mais emporte aussi certaines exigences de conservation ;
- Les autres biens ayant une valeur culturelle ou technique pour le service.

Si des biens décoratifs agrémentent un espace de présentation, ils n'en restent pas moins du matériel commun et doivent être soumis aux règles de suivi logistique correspondant : ils n'ont pas leur place dans la liste des biens précieux.

Dès les années 1980, les armées ont été enjointes à ne plus se débarrasser de leurs biens significatifs et à garder des traces de leur patrimoine. Ainsi, le ministre Paul Quilès²⁴ prescrit-il :

- De verser un exemplaire de tout équipement majeur au musée du milieu concerné (terre, air, mer) lors de son approvisionnement ou de son retrait de service, à défaut sous forme de maquette ou modèle. Le coût en est supporté par l'armée prescriptrice concernée ;
- D'entreprendre un programme de rattrapage en régularisant (sous forme de mise en dépôt ou de mise en maquette) l'absence des musées des biens déjà en service. Les autorités militaires qui disposeraient de biens susceptibles d'enrichir les collections des musées ou musées de traditions doivent les déclarer ;
- D'informer les musées et musées de tradition de toute aliénation, que ce soit de biens opérationnels ou de biens d'instruction dans les écoles.

Cette politique de toute-conservation ou de non-mise au rebut permet de compenser les difficultés des musées de tradition à enrichir leurs collections par des acquisitions. Du fait de la date d'adoption de cette décision, le SCA n'est pour l'heure pas soumis à cette décision ministérielle, mais pourrait s'y conformer s'il devenait un acteur du patrimoine.

En ce qui concerne les pratiques d'armée, direction ou service²⁵, la diversité peut se résumer par le constat schématique suivant (sans prendre en compte les musées nationaux établissements publics) :

²³ Pour la Marine nationale, on compte des éléments supplémentaires comme les plaques de commandement, les cloches gravées, les plaques « Honneur – Patrie – Valeur – Discipline », les plaques de baptême des tourelles et affûts, les renards, les tapes de bouche, les halberdes, les objets traditionnels utilisés par les présidents de carré d'officiers.

²⁴ Décision ministérielle n° 054261 du 30 novembre 1985. Ministre de septembre 1985 à mars 1986.

²⁵ En reprenant les cinq ancrages possibles des commissaires des armées.

Armée de Terre	Délégation au patrimoine	16 musées	27 conservateurs
Marine nationale	Délégation au patrimoine (au sein du CESM)	1 musée	0 conservateur
Armée de l’Air et de l’Espace	Délégation au patrimoine (au sein du CESA)	0 musée	0 conservateur
Service de santé des armées	Délégation au patrimoine (prise de poste en 2024)	1 musée	1 conservateur
Direction générale de l’armement	Pas de délégation au patrimoine	0 musée	0 conservateur

En ce qui concerne les espaces de présentation de ce patrimoine, le ministère dispose de plusieurs types d’espaces de présentation, détaillés dans une instruction ministérielle de la DMCA²⁶. La Cour des comptes synthétise cette typologie dans un rapport de 2022²⁷ :

- « Les musées
créés sur décision du ministre et relevant d’un état-major ou d’une direction centrale, et dont les collections appartiennent au domaine public de l’État. Parmi eux, quatre ont obtenu l’appellation « musée de France » pour leurs collections, ce qui les astreint à se conformer à des engagements sur la préservation et l’inventaire des collections, reconnues inaliénables et imprescriptibles, sur leur accessibilité au public, sur la qualification du personnel scientifique, sur l’élaboration d’un projet scientifique et culturel fixant ses grandes orientations ;
- Les centres d’interprétation
équipements culturels et mémoriels qui ne détiennent pas de collection patrimoniale et dont les biens relèvent du domaine privé de l’État ; les trois mémoriaux de Montluc, l’Île de la Cité et Fréjus relèvent de cette catégorie ;
- Les conservatoires
collections composées d’un ensemble de biens d’intérêt public mais non destinés à être présentés de manière permanente au public ; il en existe un à ce jour : celui des uniformes [de la Marine] à Toulon ;
- Les musées de tradition
créés par décision du chef d’état-major ou d’un directeur d’administration centrale, ils sont définis comme « un espace structurant d’un organisme du ministère de la défense qui utilise des objets [...] permettant une exposition permanente qui délivre de la connaissance au personnel servant au sein de cet organisme ». Ils sont ponctuellement ouverts au grand public ; parmi eux trois musées relevant de l’armée de Terre, ainsi que le musée de tradition des fusiliers marins de Lorient ;
- Les salles d’honneur
[Non labellisées dans l’instruction de la DMCA.]

²⁶ IM n° 303/DEF/SGA/DMCA/SDPC du 20 mars 2023, définissant et organisant au sein du ministère de la défense les musées, centres d’interprétation, conservatoires et salles d’honneur. La mise en œuvre de cette instruction est du ressort de la DMCA.

²⁷ Cour des comptes, « La politique muséale du ministère des Armées », 8 juin 2022.

définies comme un espace « permettant une exposition permanente qui délivre de la connaissance et de l'éducation au personnel servant au sein de l'organisme », ce qui les distingue difficilement, dans les faits, des musées de tradition. »

Ce résumé des structures possibles pose, d'entrée, le défi que représenterait la création d'un musée pour le SCA : instrument réglementaire de création, rattachement administratif, qualité des biens exposés, accessibilité au public, quantité et qualité du personnel à prévoir au référentiel des effectifs en organisation (REO) de la structure, capacité à préserver des biens, implicitement locaux servant de réserves, d'autres de centre de documentations présence d'une boutique.

Deuxième sous-partie – Collections et identités préexistantes

Rechercher une histoire et une filiation pour des corps d'officiers peut paraître artificiel. Il ne faut pas voir, ici, recherche d'un particularisme sectaire, mais bien plutôt l'exploration des liens de cohésion qui peuvent actuellement unir les officiers du soutien, que ce soient des liens universels liés à leurs fonctions ou, pour les officiers devenus aujourd'hui *commissaires des armées*, des liens par ancrage. Un bref historique s'impose (historique plus détaillé en annexe III).

a) Le commissariat de l'armée de Terre

À sa dissolution en 2010, le Commissariat de l'armée de Terre (CAT) possédait un patrimoine riche et ancien, le plus volumineux en quantité et en diversité parmi les commissariats d'armée, adossé à des collections organisées et des initiatives de valorisation. Son histoire remontait au Moyen-Âge, avec une formalisation de l'administration militaire dès 1351 sous le roi Jean II le Bon.

Ainsi, dès 1992, l'armée de Terre et son commissariat ont-ils œuvré à l'ouverture d'un musée particulier à Montpellier, inauguré le 25 juin 1993. Ce musée avait deux orientations : l'histoire du CAT et les évolutions des prestations fournies à la collectivité militaire (matériels, uniformes, etc.).

En 2009, à l'heure de sa dissolution, le service était suffisamment mature pour publier un ouvrage de plus de 300 pages sur son histoire et son présent, tourné vers l'innovation et ouvrant sur les perspectives du soutien interarmées²⁸.

Le Musée du commissariat de l'armée de Terre exposait notamment une collection d'uniformes et le matériel utilisé par le service, comme les boulangeries de campagne, le transport de viande fraîche, les blanchisseries, les ateliers de réparation et le matériel mobile de cuisine collective.

En matière d'identité et de symboles, le CAT mettait en avant, dans son musée mais aussi dans l'image cultivée au quotidien et dont l'ouvrage susmentionné se fait l'écho, des racines historiques profondes remontant aux commissaires des guerres et intendants depuis le XIV^e siècle, dont on peut retenir les grands traits suivants :

- Des hommes et femmes ayant servi l'intendance, incluant les commissaires, officiers, sous-officiers et hommes du rang d'administration, le personnel civil et les maîtres ouvriers ;
- Des symboles tels que le faisceau de licteurs, la feuille d'acanthé, la corne d'abondance, l'étoile à cinq branches et la couleur grise de la passementerie ;
- Un saint patron, Martin de Tours, fêté le 11 novembre, dont la coutume a débuté pendant la Seconde Guerre mondiale et a été officiellement reconnue en 1989. Saint Martin est devenu patron à la fois du service et du corps interarmées des commissaires ;
- De grandes figures d'intendants et de commissaires qui font partie du patrimoine du service, dont les noms étaient associés aux promotions de l'École des commissaires de l'armée de Terre (ÉCAT) puis de l'École militaire supérieure d'administration et de management (EMSAM).

²⁸ Beaufigeau Patrick, Eveno Pierre, Genu Xavier, *De l'intendance militaire au commissariat de l'armée de Terre*, Paris, ECPAD, 2009.

Le commissariat de l'armée de Terre manifestait donc une forte appétence pour la tradition et les marqueurs identitaires, ce qui se reflétait dans son engagement à conserver et valoriser son histoire et son patrimoine.

b) Le commissariat de la Marine

Avant sa fusion au sein du Service du commissariat des armées en 2010, le Commissariat de la Marine présentait des éléments distincts (des autres commissariats) en matière de collections et d'identité, bien que son patrimoine propre ne semble pas avoir existé de manière autonome, étant étroitement lié à celui de la Marine nationale.

Concernant les collections, l'élément le plus notable est la création en 1995, dans la Corderie royale de l'arsenal de Toulon, d'un Conservatoire des uniformes de la Marine. Cette structure, expression unique de la conservation du patrimoine, avait pour mission de préserver et d'étudier les effets d'habillement et les articles réglementaires dont les marins étaient dotés, servant ainsi de référence dans ce domaine et à enrichir les collections des musées et espaces de présentation de la Marine. Ces missions sont toujours d'actualité, bien que menées aujourd'hui sous la responsabilité (surtout comptable) du service logistique de la Marine. Les biens de cette collection ne sont pas destinés à être présentés de manière permanente au public.

Sur le plan de l'identité de cet ancien corps d'officiers de la Marine, plusieurs aspects ressortent :

- Une évolution parallèle à celle des officiers de marine, certains suggérant plaisamment le couple « Navale » et « Navale Lettres » ;
- Un corps de commissaires de marine petit et très homogène, mettant l'accent sur un engagement individuel, avec une vocation à rayonner par des mobilités extérieures ;
- Un uniforme du marin dont l'institutionnalisation fut relativement tardive (pour les officiers marinières et les matelots, début du XIX^e siècle) ;
- Des symboles spécifiques sur l'uniforme pour différencier les corps d'officiers : le chêne et la vigne (symboles d'abondance) et un parement brun loutre ornaient la tenue des commissaires de marine ;
- L'existence de grandes figures parmi ces commissaires, comme Deligny et Bunoust, qui pouvaient servir d'exemple d'engagement. Une promotion de l'École des officiers commissionnés de la marine (EOCM) portait d'ailleurs leur nom ;
- La publication d'un ouvrage retraçant sa propre histoire²⁹.

c) Le commissariat de l'Air

Concernant les collections du commissariat de l'Air, la principale réalisation fut la création d'un espace d'exposition réunissant les uniformes historiques créés par et pour l'armée de l'Air. Ce conservatoire était situé sur la base aérienne 217 de Brétigny-sur-Orge, dans les locaux de son service logistique, le SELOCA, ce qui peut être vu comme un marqueur identitaire lié à sa spécificité technique.

²⁹ *Le commissariat de la Marine*, Paris, ADDIM, Collection Les armes et les hommes, Paris, 1995. Le livre s'ouvre ainsi : « *Le commissariat de la Marine est né d'une obligation propre aux forces navales : celle de disposer d'approvisionnements et de lieux de réparations. Si une armée peut en effet vivre sur un pays, une marine s'use sur l'eau. Les approvisionnements sont chers, il faut les renouveler. On les enferme dans des magasins. Dès le départ, on pense en termes de logistique. Dès le début, on a un souci comptable. Avec le premier arsenal naît l'administration. La tradition fait remonter à Philippe Le Bel l'apparition d'une administration de la Marine. C'était entre 1284 et 1294, au Clos des Galées, dans un faubourg de Rouen. Arsenal, le Clos fabrique des armes et construit des vaisseaux. Une trentaine de "halles" peuvent abriter chacune une barge ou "galée" en construction, réparation ou hivernage. Charpentiers et manœuvres sont du pays, les ouvriers spécialisés viennent d'Italie ou des Flandres. Trois personnages règnent sur les lieux : le Garde du Clos, le Maître des ouvrages et le Maître des garnisons, plus particulièrement en charge des approvisionnements.* »

Les collections comprenaient des effets de plusieurs époques, étant des exemplaires jamais portés mais réglementaires, et non des prototypes, comme par exemple la parka des années 2000, des brodequins spécifiques et des effets de vol (qui relèvent aujourd'hui de la compétence de la Direction générale de l'armement). Le SELOCA permettait également de rendre compte de l'évolution des priorités en matière d'habillement dans les années 1980, avec un accent sur les tenues pour le personnel navigant et les effets dits « nucléaire, bactériologique, chimique » dans le contexte de la Guerre froide, ainsi que de nouveaux effets comme les combinaisons de vol en cabine étroite et les combinaisons de protection.

Comme cet espace était à usage interne, sans ouverture au public et donc peu connu, un support visuel (un disque) avait été réalisé par l'Établissement de communication et de production audiovisuelle des armées (ECPAD), sous le titre « Hall d'exposition – Historique des tenues de l'armée de l'Air », à des fins de communication et de rayonnement.

d) Les officiers techniciens et d'administration

Avant 2010, les officiers des corps techniques et administratifs (OCTA) étaient répartis en cinq corps distincts, chacun administré par une entité différente (armée de Terre, Marine nationale, SSA, SEA, DGA). L'armée de l'Air n'était pas concernée par cette définition des OCTA, disposant d'un corps d'officiers des bases de l'air.

Il serait erroné de parler d'une identité commune à tous ces corps d'officiers, mais leur histoire est cependant en partie partagée, ancrée dans l'armée de Terre et son corps des officiers d'administration créé en 1838. L'École militaire d'administration (EMA), issue du Cours de Vincennes, est en effet un élément fédérateur important de cette identité, avec son drapeau reçu 1937 et les citations reçues pour les deux guerres mondiales. Le souvenir d'une époque où les officiers subalternes³⁰ du soutien appartenaient à un même corps peut résonner aujourd'hui pour les officiers du SCA.

La formation initiale commune dispensée par l'École militaire du corps technique et administratif (EMCTA) à partir de 1977, contribue à des références culturelles partagées entre les OCTA de l'armée de Terre, du SSA, du SEO et de la DGA jusqu'en 1986.

Le cas des OCTA du SEA (SEO) n'est pas ici détaillé, la plupart d'entre eux ayant intégré le corps des officiers logisticiens des essences et non le corps des commissaires des armées dans les années 2014-2015³¹.

Les officiers du corps technique et administratif du SSA

S'agissant des commissaires des armées d'ancrage Santé, leur histoire plonge dans celle de leur service d'origine, très ancien. Le Service de santé des armées est en effet l'héritier des offices de médecins et de chirurgiens royaux, institués par Louis XIV en 1708³². C'est dès le début du XIX^e siècle qu'est créé un corps d'administration³³, dont le recrutement s'effectue initialement parmi les sous-officiers, au grade de sous-adjutant.

Le colonel Linon, président de l'association amicale des officiers d'active et en retraite de l'administration de santé des armées (A3), a publié plusieurs textes retraçant la mémoire des officiers

³⁰ Les intendants étaient des officiers supérieurs, recrutés par concours parmi les officiers subalternes, leur réussite leur donnant immédiatement une légitimité de chef.

³¹ Plus précisément, l'article 43 du décret prévoit leur admission sur demande agréée à partir du 1^{er} janvier 2014 et, à défaut de demande ou d'agrément au 1^{er} janvier 2016, l'article 44 du décret prévoit leur admission d'office à cette date.

³² Édit du roy (sic) du 17 janvier 1708 portant création de médecins et chirurgiens inspecteurs généraux, chirurgiens majors des camps et armées, médecins et chirurgiens majors des hôpitaux des villes et places de guerre et des armées de terre, enregistré au Parlement le 22 mars 1708.

³³ Ordonnance royale du 18 septembre 1824.

du SSA, mêlant tous les corps d'officiers du service et pouvant enrichir le patrimoine identitaire des commissaires d'ancrage Santé d'aujourd'hui³⁴.

Non spécifique aux fonctions de soutien administratif et technique du SSA, le Musée du Service de santé des armées du Val-de-Grâce illustre pourtant le patrimoine des OCTA du SSA, du fait de la pleine intégration de ces officiers dans le service avant l'interarmisation.

Le musée du Val-de-Grâce n'est pas un établissement public ; il se présente comme un musée de tradition, adossé à une école, l'École d'application du Service de santé militaire établie en 1850 dans ces magnifiques locaux – selon l'instruction n° 303 de la DMCA, il se classe davantage dans les musées, ses collections étant classées « musée de France ». En ce qui concerne le lieu, l'abbaye bénédictine du Val de Grâce, dans le V^e arrondissement de Paris, il s'agit d'un site historique majestueux – ce qui explique peut-être en partie que tout soit concentré sur ce lieu de présentation. Le site religieux est préservé des destructions de la Révolution en devenant dès 1793 un hôpital militaire : le site est donc historiquement légitime pour un lieu de présentation de la médecine militaire. Selon le site du Secrétariat général pour l'administration, « *le musée devient [par la suite] un lieu ouvert à l'ensemble du personnel du Service de santé des armées, une sorte de « conservatoire national de l'ensemble des actions du Service de santé ».* Des moyens très importants sont mobilisés pour réunir et conserver tous les objets et documents qui vont rejoindre le futur musée. Dès 1916, plus de dix mille objets et cent mille dossiers d'archives sont rassemblés au Val-de-Grâce. Une quantité importante d'œuvres est réalisée par de jeunes artistes mobilisés, certains lauréats du prix de Rome comme Jean Larrivé ou Raymond Sudre. Dans les années 1980, le musée est entièrement restructuré avec un nouveau parcours historique et une nouvelle scénographie. Le musée est inauguré en 1996. Il ouvre au public en 1998 dans les galeries du cloître ».

Les officiers du corps technique et administratif de la DGA

S'agissant des commissaires des armées d'ancrage Armement, leur histoire en corps constitué est récente et intimement liée aux organisations successives du ministère³⁵. Si le corps prend ce nom en 1976 par mouvement d'unification des corps techniques et administratifs, ce sont plutôt des fonctions administratives qui sont exercées par ces officiers : achat public, gestion des ressources humaines, finances (mais sans procédures dérogatoires assimilables au système des masses des unités des forces).

e) Les aumôniers militaires

Les aumôniers militaires ont une histoire ancienne et, pour les aumôniers du culte catholique, une identité forte. Leur rattachement administratif au SCA est récent³⁶ et ne reflète pas nécessairement le sentiment d'appartenance de tous les aumôniers. Ce rattachement s'est opéré dans un contexte de recentrage sur le cœur de métier des services interarmées dans les années 2000-2010. La construction de l'identité des aumôniers militaires est un enjeu actuel, duquel le SCA ne doit pas se détourner.

Concernant l'histoire des aumôniers militaires, le soutien spirituel et religieux dans les armées françaises est attesté depuis un édit de 742 de Carloman, mais il faut attendre une loi du 8 juillet 1880 pour donner une existence juridique à la présence de l'aumônerie catholique dans l'armée française.

³⁴ Linon Jean-Pierre, « Officiers d'administration du Service de santé admis dans les corps de l'intendance / commissariat de l'armée de Terre », bulletin n° 86, octobre 2019 et Linon Jean-Pierre, *Dictionnaire des officiers d'administration du Service de santé, morts aux armées ou victimes du devoir*, Sèvres, EREMM, 2017.

³⁵ Carré Claude, *Histoire du ministère de la défense*, Centre d'études d'histoire de la défense, Lavauzelle, 1991.

³⁶ En gestion depuis 2012. « Depuis 2008 les aumôniers militaires ne sont plus des ministres des cultes attachés aux forces armées, mais bien « des militaires servant en vertu d'un contrat », soumis par conséquent à la double hiérarchie culturelle et militaire » rappelait le ministre de la Défense le 5 octobre 2016 lors des 30 ans du diocèse aux armées.

La loi sur la séparation des Églises et de l'État de 1905 confirme la loi de 1880, soulignant l'obligation de l'État de permettre à chacun d'exercer sa liberté de culte, y compris ceux soumis à des astreintes militaires.

Du point de vue identitaire, quatre cultes sont aujourd'hui représentés au sein de l'aumônerie militaire : catholique, protestant, israélite et musulman. Le culte catholique, en raison de son ancienneté, est le plus structuré, avec un diocèse aux armées françaises érigé en 1986 par le pape Jean-Paul II.

Les symboles et éléments tangibles de l'aumônerie catholique incluent :

- Les chapelles, obligatoires dans les citadelles dès le XVI^e siècle ;
- La construction de l'église de l'Hôtel des Invalides (devenue cathédrale) ;
- L'existence d'un évêque et d'un diocèse ;
- Certaines crèches de Noël fabriquées par les militaires en mission ;
- Les valises-chapelles emportées par les aumôniers (« padrés ») ;
- Le saint patron des aumôniers militaires catholiques, Jean de Capistran, fêté le 23 octobre. Il a été choisi en raison de son rôle dans la réconciliation des peuples d'Europe et de ses conseils aux chefs militaires. Il est intéressant de noter que le SCA ne fête pas ce saint patron, préférant ne célébrer comme « fête d'arme » que saint Martin, deux semaines plus tard.

Bien qu'administrativement rattachés au SCA, de nombreux aumôniers se sentent plus proches de la philosophie du SSA, axée sur le soutien du patient plutôt qu'une approche quantitative du soutien de l'homme. Selon l'inspection du commissariat des armées, le développement de l'identité des aumôniers militaires est une des dimensions que le SCA pourrait porter et qui doit être renforcée : *« Localement, les aumôniers militaires sont placés pour emploi auprès du commandant de la base de défense, qui en règle générale ne supervise pas leurs activités. Le groupement de soutien n'a qu'un rôle limité de soutien aux aumôniers et ne les associe pas toujours à ses activités. Leur statut n'est plus adapté à la réalité et doit maintenant être revu, mais cette révision, qui a l'appui du SCA, peine à aboutir. Mais pour l'instant, aucune autre tutelle n'est envisagée pour eux et ces derniers se sentent parfois et paradoxalement très isolés. »*

Cet historique permet de saisir les mixités du Service du commissariat, auxquelles on pourrait encore ajouter la mixité entre personnel civil et personnel militaire et la mixité entre commissaires de carrière et commissaires sous contrat. La première (civil, militaire) a peut-être moins de sens du point de vue de la mémoire parce que les services de soutien ont toujours aussi compté du personnel civil dans leurs rangs. La seconde (carrière, contrat) en revanche a des implications, en ce sens que les officiers sous contrat adoptent l'ancrage de leur première affectation et doivent se construire seuls leur culture d'armée, s'ils le souhaitent, en tout cas sans assurance d'être accompagnés dans une multitude de passages rituels que peuvent connaître les officiers de carrière.

Si la mixité s'observe au sein du personnel du SCA, elle s'observe aussi dans la nature du soutien apporté. On parlerait presque à tort *du* soutien du commissariat, le pluriel convenant mieux, en fonction du milieu, du soutenu ou de la situation opérationnelle (quartier, exercice, opération). Mais *ces* soutiens présentent tout de même un socle commun de fonctions qui ont une signification pour les commissaires, socle qui soude et dont découle une entraide naturelle entre commissaires, même avant l'interarmées. Or, quinze ans après sa création, le Service du commissariat des armées est un service bien interarmées, bien ancré dans le paysage des forces. L'étape suivante est de fédérer son personnel autour d'un passé pour se projeter dans l'avenir, reprendre la généalogie et insister sur la trajectoire. Mais l'identité commune ne veut pas dire obligatoirement récits identiques.

Les traditions, traits identitaires et références décrits dans les paragraphes ci-dessus peuvent utilement être mis en commun, pour se sentir appartenir à une communauté qui a une histoire. Organiser le devenir des collections préexistantes est primordial pour répondre au phénomène identitaire qui s'observe.

2^e partie : La gestion des collections depuis 2010 et la définition d'un patrimoine du SCA quinze ans après sa création

L'interarmisation du soutien et des commissaires a fait disparaître des services ayant organisé leur patrimoine, sans proposer de reprendre ces éléments pour une mise en commun organisée. Pour autant, il serait faux de dire qu'il n'y a pas eu de démarches de conservation et de transmission : des initiatives locales ont vu le jour. Un effort d'inventaire est en cours et doit déboucher sur une ébauche de projet d'exposition.

Première sous-partie - 2010-2013 : interarmisation du soutien des forces, nouvelles vies des collections

À l'aune des quinze ans du Service du commissariat des armées, les années 2010-2013 représentent une rupture encore sensible pour le personnel. Sur le plan du patrimoine des anciens commissariats et services de soutien, la diversité du paysage institutionnel de la gestion du patrimoine entraîne des approches différentes et a induit une hétérogénéité des pratiques de dévolution.

a) Marine nationale et armée de l'Air : conserver le patrimoine de son commissariat en son sein

À la dissolution du commissariat de la Marine, le Conservatoire des uniformes de la Marine a été placé sous la tutelle du Service logistique de la marine (SLM).

Une instruction³⁷ détaille ses missions et son organisation en ces termes :

« Le conservatoire des uniformes de la Marine a la charge d'étudier et de conserver une collection aussi complète que possible des effets d'habillement, d'articles règlementaires et d'objets dont les marins ont été officiellement dotés pour leur usage individuel, dans le but de servir de référence dans ce domaine et de contribuer à enrichir les collections des musées.

Les biens de cette collection appartiennent au domaine public ou privé mobilier de l'État. Leur gestion et leur suivi sont effectués par la direction du service logistique de la Marine dans une comptabilité dédiée qui tient lieu d'inventaire, les biens culturels étant également suivis sous Archange par la délégation au patrimoine de la Marine. Ces biens ne sont pas destinés à être présentés de manière permanente au public.

L'instruction n° 303/ARM/SGA/DMCA/SDPC du 20 mars 2023 [définissant et organisant au sein du ministère de la défense les musées, musées de tradition, centres d'interprétation, conservatoires et salles d'honneur] précise que les conservatoires ne peuvent être bénéficiaires de mises en dépôt. Par exception, le conservatoire des uniformes de la Marine peut conserver des biens culturels de la Marine du domaine public mobilier de l'Etat dont la délégation au patrimoine de la Marine est détenteur et scientifique affectataire. »

Sans doute plus que pour les deux autres armées, la tenue des marins apparaît avant tout comme une affaire de la Marine, pas du commissariat, simple maître d'œuvre. Le vice-amiral d'escadre Schérer explique cette inclination et à quel point l'uniforme contribue à l'identité du marin dans un contexte où les uniformes des armées françaises tendent à converger vers une, c'est le cas de le dire, uniformisation interarmées³⁸ : *« Dans un contexte toujours plus unificateur, la Marine conserve avec raison des traditions et des tenues spécifiques auxquelles ses officiers, officiers marins, quartiers-mâtres et matelots sont très attachés, car elles signent à la fois leur identité et leur appartenance au monde de la mer. Conjuguant fonctionnalité, tradition et esthétique, la tenue du marin se veut*

³⁷ Instruction n° 1562/ARM/EMM/MGM relative au patrimoine mobilier de la Marine du 19 novembre 2024.

³⁸ La réforme de l'architecture budgétaire y contribue, avec un financement de l'habillement sur l'UO unique SC02.

*résolument sobre et élégante.*³⁹ » La conservation en son sein du patrimoine vestimentaire de son commissariat après l'interarmisation du service est à ce titre éloquente.

Quant au Musée de la marine, établissement public, il a fait peau neuve pour rouvrir en novembre 2023 ses portes au public dans le prestigieux palais de Chaillot⁴⁰ S'il montre bien certaines fonctions de soutien des marins, c'est avant tout un musée de la marine, de la mer et du marin, pas de la Marine nationale et encore moins de son soutien, c'est-à-dire pas de l'approvisionnement en vivres ou carburant, ni de marchés d'habillement du marin – ce qui est compréhensible : ce musée porte les idées de voyage, d'exploration, d'innovation, de ressources, de France comme pays et puissance maritime.

Concernant l'armée de l'Air (à l'époque), à la dissolution du SELOCA de Brétigny-sur-Orge, le choix se porta sur un transfert des collections vers les réserves du Musée de l'air et de l'espace, l'un des trois musées établissements publics sous tutelle du ministère. Ce patrimoine n'y a pas véritablement trouvé sa place, dans ce musée non pas de l'armée de l'Air et de l'Espace mais de l'aviation, même si certaines pièces contribuent à rendre plus vivantes certaines mises en scène – mais c'est bien toujours le matériel aéronautique et les aviateurs et aviatrices qui sont mis en valeur. La conservation en son sein semble plus fortuite que conscientisée.

b) *Armée de Terre : verser immédiatement le patrimoine de son commissariat au Service du commissariat des armées*

Une série de courriers échangés à l'époque par des autorités militaires montrent que les collections de l'ancien CAT étaient bien connues de la hiérarchie, même s'il faut attendre le printemps 2013 afin que les démarches soient formalisées.

D'un côté, l'armée de Terre cédante semble avoir voulu qu'une vie nouvelle utile leur fût donnée ; de l'autre côté, le SCA semble avoir voulu les prendre en compte le plus soigneusement possible.

Quant aux témoignages recueillis en entretien sur cette période, ils apportent un éclairage plus subjectif que la sobriété administrative se dégageant des courriers, sur la qualité des relations, sur la temporalité des transferts et sur le destin parfois expéditivement réglé de certains biens. Ce que nous pouvons objectivement en retirer est que le chef d'état-major de l'armée de Terre a souhaité le transfert intégral du patrimoine du musée de Montpellier à la nouvelle école qui devait accueillir sa première promotion à l'été 2013⁴¹. Mais entre temps, une partie des collections du musée avaient déjà été transférées au régiment de soutien du combattant (RSC) : mannequins, fanions, paquetage de troupe et mouchoirs d'instruction essentiellement. Une sorte de concurrence des mémoires émerge alors, entre une école chargée de former les héritiers des intendants et commissaires des guerres, mais extérieure à l'armée de Terre, et un régiment héritier des métiers de l'intendance et du soutien du combattant, appartenant organiquement à l'armée de Terre, mais n'ayant pas de légitimité particulière sur les souvenirs des officiers, les deux en revanche ayant une légitimité sur des biens pouvant servir à l'instruction.

Une répartition équilibrée fut finalement opérée, afin de laisser aux hommes et femmes du terrain les éléments d'histoire de métiers qu'ils exercent toujours au profit des forces et d'offrir au nouveau corps d'officiers du soutien l'immense privilège de découvrir qu'il appartient à une communauté militaire à l'histoire très riche. Ce fut un geste fondamental, pour pouvoir dire à de jeunes lauréats

³⁹ Schérer Éric, *idem*.

⁴⁰ Page www.musee-marine.fr/. Pré-dossier de presse « Réouverture du Musée national de la marine ». Son origine remonte à 1748, quand Monsieur Duhamel du Monceau offre à Louis XV sa collection. Le musée avait fermé au public en mars 2017 pour sa rénovation.

⁴¹ Lettre n° 89/DEF/EMAT/PS/DELPAT/NP du 19 mars 2013.

d'un concours externe, arrivant dans les couloirs d'une école militaire, que leur métier avait une longue tradition et qu'ils auraient, humblement, à écrire une page de cette tradition, en cherchant toujours l'excellence et l'amélioration, comme leurs anciens avaient contribué à la rigueur de l'administration militaire et à l'innovation technique et organisationnelle⁴².

La question, cruciale, des emblèmes est de la compétence du SHD et régie par l'instruction n° 1515 citée plus haut. La nouvelle ECA fut désignée gardienne du drapeau de chaque école de Montpellier, ECAT et EMSAM, conformément à sa demande et aux règles en vigueur. Cela répond à la demande du SCA adressée au chef d'état-major de l'armée de Terre, pour « *apporter une réponse concrète à la légitime aspiration identitaire* » du personnel et des élèves de l'école. Néanmoins, la filiation entre l'École militaire d'administration de Vincennes, elle aussi demandée, ne fut pas reconnue. Ce refus emporte que « *la reprise des croix de guerre 1914-1918 et 1939-1945 de l'École militaire d'administration ne peut être naturellement accordée, puisque ces décorations ont été octroyées aux seuls officiers d'administration dont le statut diffère de celui des commissaires* »⁴³. La transmission des emblèmes va connaître un nouvel épisode décisif à l'été 2024 (voir *supra*).

Enfin, troisième temps du versement, si une partie des éléments de patrimoine se trouvant au RSC à Toulouse, départagés, purent être transférés à l'ECA, le directeur de l'école a toutefois demandé à la délégation au patrimoine de l'armée de Terre de conserver à titre de prêt les biens qui se trouvaient déjà à titre de prêt à Coëtquidan, dans les locaux de l'École d'administration militaire (EAM) et au Musée du souvenir⁴⁴.

c) Le cas particulier de la DGA : structurer ses souvenirs avant de les verser au Service du commissariat des armées

Le corps des officiers du corps technique et administratif de la DGA (OCTA-DGA) n'avait pas, lors de sa mise en extinction et le versement de ses officiers dans le SCA en 2014-2016, tout un musée à transférer à Salon-de-Provence. La DGA s'est unifiée dans les années 1960⁴⁵ ; il y avait auparavant des services d'armement et de systèmes d'arme dans l'armée de Terre, dans la Marine, dans l'armée de l'Air et, partant, des officiers des trois armées qui occupaient des postes administratifs liés à l'armement et aux systèmes d'armes dans ce qui est désormais la SIMMT, le SSF et la DMA⁴⁶.

En entretien⁴⁷, cet ancrage est apparu comme héritier d'un ancien corps conscient de ses origines et attaché à son histoire et son esprit de corps, sans doute lié à son positionnement auprès de la DGA et non du chef d'état-major des armées et à son petit nombre, avec des promotions de six à huit officiers chaque année en moyenne. Assez naturellement, le mouvement de la réforme simplificatrice les a placés dans la grande maison des commissaires des armées, leurs fonctions administratives étant si proches de celles des commissaires, pour faire gonfler le corps et incorporer toute parcelle d'administration militaire dans le ministère. Mais il ne faut pas s'y tromper et considérer cet ancrage

⁴² Passage très personnel de l'auteur du mémoire qui, ayant suivi la formation transitoire de 2011 à 2013 à Coëtquidan, n'a pas baigné dans un environnement où le patrimoine et la filiation des commissaires, qu'ils soient de l'armée de Terre ou des armées, soient exceptionnellement mis en valeur.

⁴³ Lettre n° 11/DEF/DCSCA/ECA/NP du 5 février 2013 formulant la demande. Lettre n° 554143/DEF/EMAT/PS/BORG/PEO/231/NP du 7 mai 20213 apportant la réponse.

⁴⁴ L'EAM « jeune » fut dissoute le 1^{er} juillet 2013. Créé en 1912, transféré en 1945, inauguré sur son emplacement actuel le 23 juillet 1967 cour Rivoli à Coëtquidan, le Musée du souvenir a été rebaptisé Musée de l'Officier.

⁴⁵ Direction ministérielle de l'armement (DMA) créée en 1961, la DGA lui succède par décret en 1977. Cette structuration nouvelle, unifiée, est liée à l'arrivée de la force nucléaire en France.

⁴⁶ Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres, service du soutien de la flotte et direction de la maintenance aéronautique.

⁴⁷ Entretien avec le CRC1 Rodrigues, président, et CRC2 @ Le Goff, secrétaire général de l'AAoCtAA le 20 janvier 2025.

comme un ancrage modeste par le nombre et qui l'aurait toujours été. Dans les années 1930, du fait de la nationalisation d'entreprises d'armement, l'agrégation des entités liées à l'armement dans tous les ministères concernés avoisinait les 85 000 ETP, contre 10 000 ETP aujourd'hui pour l'employeur DGA, effectifs à soutenir, d'où la nécessité d'un corps de soutien. Pour ces officiers administratifs, jusqu'en 1996, la culture du milieu et l'empreinte régionale sont très fortes : la DGA est alors organisée en directions par milieu, du fait de l'outil industriel à leur disposition, sans beaucoup de mobilité géographique pour le personnel comme pour les officiers administratifs. La vague inverse, de privatisation et de recentrage sur le cœur de métier de la DGA, avec fonte des effectifs, va estomper petit à petit la culture de chaque milieu chez les officiers administratifs. En 2016, lorsque le mouvement de leur intégration dans le SCA s'achève, la majorité des commissaires de l'ancrage Armement ne connaissent que la DGA et son cœur de métier : la conduite des opérations d'armement, les essais et expertises techniques, le soutien aux exportations et à l'économie de guerre. Dix ans plus tard, l'ancrage s'est fondu dans le corps et effectue des allers-retours en interarmées et recrute même des officiers sous contrat, qui n'ont, comme les officiers sous contrat des autres ancrages, d'attachement à la DGA que pour leur première affectation.

À l'initiative de l'association amicale des commissaires de l'ancrage Armement (AAoCtAA⁴⁸), qui regroupe des anciens officiers du CTA de l'armement et des commissaires en activité ou à la retraite, de l'armée active ou de réserve, ayant servi au sein de la DGA, ayant ou non l'ancrage Armement, un effort a été réalisé pour rassembler des souvenirs et du patrimoine.

Tout d'abord, des objets comme les emblèmes de l'école ont été envoyés à l'ECA pour garnir des vitrines : les trois fanions successifs de l'ancienne école d'Arcueil, ainsi qu'un exemplaire de tous les insignes de promotion, métalliques et sur panneau de bois, avec l'historique. Les archives de l'école de formation ont été soigneusement transmises au SHD et sont entreposées et consultables à Châtellerauld⁴⁹ dans la Vienne. Par ailleurs, puisque la DGA est toujours affectataire des locaux de l'ancienne école, des vitrines ont été mises en place en salle Gribeauval, avec des souvenirs de la DGA dans son ensemble, pas seulement ceux des anciens OCTA. L'association se charge donc de préserver une page de l'histoire des corps dont ses membres sont issus.

De plus, un livret du souvenir de l'ancienne école, avec notices sur les emblèmes et évocation des promotions successives a été réalisé dès 2015⁵⁰. Il est offert aux commissaires de l'ancrage arrivant à Salon-de-Provence.

Enfin, la modification de la raison sociale et des statuts de l'association acte la mise en extinction du corps et le basculement dans le corps interarmées, et prévoit l'élargissement de l'adhésion à tous les officiers du soutien se sentant un lien d'*amitié* avec le soutien administratif de la DGA, pour « *garder un lien entre l'avant et l'après, y compris avec les retraités [et être une association] intergénérationnelle* ». L'association cherche à valoriser la filiation des officiers d'administration de l'armement et à être un relais. Une lettre d'information est publiée quatre fois par an, *La loutre de l'armement* – l'appropriation de la loutre est parlant, animal qui ne faisait pas partie de l'imaginaire des officiers administratifs de l'armement avant 2014. Elle donne des informations sur l'activité de

⁴⁸ Ancienne Association amicale des officiers du corps techniques et administratifs pour l'armement, dont elle conserve le sigle.

⁴⁹ Créé en 1969, ce site du SHD dédié aux archives de l'armement et du personnel civil du ministère des Armées occupe l'ancienne manufacture d'armes de la ville et fut entre-temps le seul établissement administratif de la DGA.

⁵⁰ Avec le soutien de l'Établissement de diffusion, impression et archivage du commissariat des armées (EDIACA).

l'ancrage (nominations, réussites d'examen, opérations extérieures...) et l'ECA. Ce renouveau associatif permet d'entretenir la cohésion de ses membres et, indirectement, des commissaires.

Deuxième sous-partie - Une dissémination masquant de multiples initiatives

a) Un service encore sur le seuil de la valorisation de son patrimoine

« *Nous sommes nos propres ancêtres.* »

Jean-Marc Coffin⁵¹

Certains services disposent d'éléments d'un patrimoine majeur de tradition, or, ce n'est pas le cas du SCA. Les drapeaux des anciennes unités sont conservés au service historique de la défense, mais le SCA ne possède que deux drapeaux, privilège des unités combattantes et des écoles, symbolisant la nation sur le champ de bataille : celui de l'École des spécialités du commissariat des armées (ESCA, ancienne École des fourriers de Querqueville) et celui de l'École des commissaires des armées. En dehors, tout au plus les unités (groupements de soutien, centres experts, opérateurs et établissements) possèdent-elles des fanions. L'attribution de drapeaux pour les groupements de soutien les plus importants, Île-de-France, Brest et Toulon pourrait toutefois se concevoir et être porté vers le SHD.

Dès 2013, l'École des commissaires des armées fut le réceptacle d'objets de tradition en provenance des cinq ancrages, mais sans organisation, sans souci de restauration ni de préservation. En conséquence, on ne peut pas parler de table rase *sans ancêtres*, car le CRHC Coffin savait qu'il ne fallait pas tout effacer, mais la transmission des traditions ne fut pas une priorité pour le service naissant et la nécessité de marquer les esprits par des formules lapidaires, quand on dirige un service *a fortiori* naissant, a laissé cette citation ambiguë.

Maintenant que le service est créé et consolidé, il conviendrait de renforcer le corps en s'appuyant sur la réussite du service pour lui permettre d'atteindre la maturité.

Il faut se demander également si l'existence des ancrages n'est pas un frein à une identité commune des commissaires et de ce fait, un frein à leur perception de leur patrimoine. Certains commissaires, quelle que soit l'année de leur entrée en service, peuvent nourrir un regret de l'appartenance à une armée. On peut toutefois tirer parti de ce regret pour mieux mettre en valeur l'histoire des fonctions du commissariat à travers le temps, des commissariats d'armée vers le service interarmées.

b) Des conservatoires et espaces de traditions locaux

En dehors des lieux majeurs qu'étaient respectivement le musée de Montpellier et le conservatoire de Brétigny-sur-Orge, les unités du commissariat de l'armée de Terre et du commissariat de l'Air détenaient du patrimoine de tradition. Le commissariat étant intégré dans le passé aux unités soutenues, il est assez logique qu'un nombre important d'objets soit demeuré sur place ou « *grapillé* »⁵² pour embellir la salle d'honneur du groupement de soutien, dans les deux cas sans enregistrement particulier dans un système d'information logistique.

Il s'en suit une situation très hétérogène, que ce soit du fait de la proximité avec l'armée soutenue, de l'absence locaux ou de volonté mais à l'inverse d'initiatives personnelles qui démontrent l'importance d'utiliser le patrimoine pour transmettre des valeurs et une tradition.

⁵¹ Premier directeur central adjoint du SCA (du 1^{er} janvier au 30 juin 2010). DCSCA du 1^{er} juillet 2010 au 30 décembre 2016.

⁵² Entretien avec le CRGHC Ehrhart-Duffo le 5 mars 2025.

Selon le centre des études stratégiques aérospatiales (CESA)⁵³, l'armée de l'Air et de l'Espace dispose de musées de tradition sur les bases aériennes et de salles d'honneurs dans les détachements. Pour cette armée, en tout cas au niveau central, la question de ce patrimoine du soutien reste ouverte : la dévolution s'est effectuée naturellement, semble-t-il, soit vers des salles d'honneur d'unité de l'armée de l'Air et de l'Espace, soit vers le groupement de soutien qui se serait installé le cas échéant sur le site. Le constat est identique pour l'armée de Terre.

Cela pose un problème identitaire pour ces petits groupements de soutien souvent mono-régimentaires, parce que « *l'identité passe souvent par du patrimonial* »⁵⁴. Un travail sur les salles de tradition des groupements de soutien est urgent pour répondre à un besoin d'identité, ressenti notamment par les militaires non officiers.

L'action du commandant de la base de défense est alors primordiale dans cette démarche identitaire, car il est responsable de l'infrastructure. Quand il y a une séparation géographique entre le groupement de soutien et les unités soutenues ou quand un nouveau bâtiment est construit au profit du groupement de soutien, on observe un investissement dans l'identité du service, justement avec du patrimonial. C'est le cas au groupement de soutien de Verdun, où le déménagement dans une emprise distincte en centre-ville a vu éclore un espace de présentation du soutien en général et d'objets liés à la Première Guerre mondiale en particulier, avec un sentiment de fierté qui se dégage.

L'initiative du commandement est souvent décisive. Ainsi, à Bordeaux, la détermination d'un chef de groupement de soutien a dans un premier temps abouti à la création d'une exposition sur la Grande Guerre présentée au grand public. Sa pérennisation au sein d'un conservatoire créé à partir de rien est devenu le modèle le plus développé connu à ce jour⁵⁵. Cet investissement dans le patrimonial et l'identité est l'œuvre de membres de la réserve citoyenne passionnés par l'histoire du soutien des armées et par celle de la garnison de Bordeaux. Engagés dans le milieu associatif et de collectionneurs depuis des années, et avec l'approbation du commandement du groupement de soutien depuis les années 2018-2019, ces membres de réserve citoyenne, bénévoles, ont :

- tout d'abord, à la demande d'un chef du groupement de soutien, organisé une exposition temporaire sur la Grande Guerre dans le cadre d'un festival régionalement réputé⁵⁶,
- rénové la salle d'honneur du groupement de soutien en rassemblant des objets de tradition comme des insignes, des uniformes, des portraits et des documents, voire en créant du patrimoine à cette unité créée en 2011⁵⁷, tout en assurant la continuité avec l'histoire du 57^e R.I., dont les traditions ont été confiées au 3^e régiment du service militaire volontaire de La Rochelle. La vaste pièce, à l'origine déjà très belle grâce à ses pierres apparentes, est dotée d'éléments visuels (tapis, cloisonnement d'espaces), d'éclairage et sonores appropriés pour en faire tour à tour un espace de travail (salle du grand rapport), un espace solennel et un espace de réception ;
- recréé la salle d'honneur du 57^e RI, régiment d'Ancien Régime ayant pris part à la Première et la Seconde Guerres mondiales puis engagé en Algérie (1956-1963) ;

⁵³ Entretien téléphonique avec le GBA Le Saint le 13 février 2025. Page www.defense.gouv.fr/cesa : le directeur du CESA est délégué au patrimoine de l'armée de l'Air et de l'Espace par délégation du CEMAIE.

⁵⁴ Entretien avec le CRGHC Ehrhart-Duffo le 5 mars 2025.

⁵⁵ Entretien téléphonique avec M. Dambiel le 25 janvier 2025 et visite guidée du conservatoire du SCA de Bordeaux le 18 février 2025 avec MM. Dambiel et Clercq.

⁵⁶ Créé en 1990, le festival international du film d'histoire est organisé chaque année depuis 1990, au cinéma Jean-Eustache de Pessac. Ses fondateurs sont Alain Rousset, maire de cette ville de Gironde, actuel président de la région Nouvelle-Aquitaine, l'historien Jean-Noël Jeanneney et le journaliste Jean Lacouture.

⁵⁷ Dissolution du 57^e bataillon d'infanterie (2000-2011), qui avait remplacé le 57^e régiment d'infanterie pour soutenir l'état-major de la garnison.

- aménagé une salle d’instruction à l’aide de vitrines sur les engagements des armées françaises au cours des XX^e et XIX^e siècles, sur le territoire national comme en opérations extérieures, en veillant à faire de l’histoire (écriteaux d’explication historique bien documentés) au travers d’objets de dotation ou personnels, en portant attention à toutes les armées et à tous les services. Cet aménagement contribue au rayonnement des armées auprès des jeunes citoyens convoqués lors des journées de défense et de citoyenneté (JDC), qui y passent une journée et peuvent prendre connaissance de ce contenu pendant les pauses ou à l’appui du programme officiel dispensé par les animateurs ;
- conservé les éléments rassemblés pour l’exposition sur la Grande Guerre en une salle, le conservatoire à proprement parler, qui met en valeur plusieurs aspects des fonctions de soutien, de l’uniforme au ravitaillement en vivres opérationnels. Une collection de casques Adrian y est conservée, entourée de divers documents de toutes natures sur l’œuvre de cette grande figure de l’intendance. Ce conservatoire est enrichi en permanence, autant que faire se peut.

c) *L’émergence de nouvelles traditions à l’École des commissaires des armées*

À la création de l’École des commissaires des armées (ECA), en 2013, les élèves de la promotion Première ligne, diplômés en 2015, n’ont pas trouvé beaucoup de patrimoine de leurs prédécesseurs. Les trois écoles d’armée avaient cependant fait parvenir quelques objets, des uniformes, des objets et des documents notamment. Petit à petit, du patrimoine en provenance des anciennes écoles et du Service de santé des armées et de la Direction générale de l’armement s’est fait sa place dans les couloirs et dans la salle d’honneur de l’école nouvellement créée. Certains de ces éléments versés sont conservés en réserve par l’ECA, mais une galerie historique a vu le jour. Elle met l’accent sur « *l’ancienneté et la permanence* » (voir annexe). Il convient de rappeler que l’ECA est hébergée dans les anciens locaux du Groupement des Écoles d’administration de l’armée de l’Air (GE3A), c’est-à-dire dans un bâtiment partagé et situé sur l’emprise militaire de Salon-de-Provence principalement occupée par l’École de l’air et de l’espace, confiée à l’armée de l’Air et de l’Espace et berceau des officiers de cette armée. Sans aucune animosité eu égard aux bonnes relations entre ces deux entités du ministère des Armées, il est possible d’écrire que l’ECA n’est pas entièrement libre de son infrastructure.

Concernant les attributs, l’école possède les attributs classiques d’une grande école militaire : un drapeau, un insigne, une identité visuelle. Le drapeau de l’école lui a été remis lors de la prise d’armes de son inauguration de l’école le 9 novembre 2013 par l’amiral Guillaud, alors chef d’état-major des armées. Le 18 septembre 2024, lors d’une prise d’armes organisée dans la cour d’honneur des Invalides, le général Burkhard, chef d’état-major des armées, a décoré le drapeau de l’école des croix de guerre 1914-1918 et 1939-1945, avec palme. « *Avec ces décorations reçues par filiation, l’école devient tributaire de l’héritage des trois écoles dont elle est la continuatrice : l’école du commissariat de la marine, l’école supérieure de l’intendance et l’école des commissaires de l’air.* »⁵⁸ Si ces filiations sont reconnues, l’encadrement ne souhaite pas pour autant servir aux élèves « *un discours plaqué sur l’héritage des commissaires des guerres et de la Marine [...]* ».et reconnaît que « *les objets rassemblés ont vécu depuis 2010 sans structuration* »⁵⁹.

⁵⁸ Page : www.defense.gouv.fr/commissariat/actualites/ceremonie-distinctions-historiques-service. Voir à ce sujet la lettre n° 504643/ARM/SGA/DMCA/SHD/DHS/DSD/NP du 11 juin 2024 relative aux filiations de l’ECA et demandant aux armées leur avis sur la transmission du patrimoine de tradition des trois écoles d’armée à l’ECA.

⁵⁹ Entretien téléphonique avec le CRG2 Le Roch le 7 février 2025.

Il n'y avait donc pas, jusqu'à l'attribution de ces emblèmes et décorations en 2024, de traditions immémorielles à l'ECA mais un ensemble de petits traits d'identité, « *des embryons de traditions* »⁶⁰, qui se constitue depuis dix ans.

Parmi ce patrimoine immatériel « *qui fonctionne bien* » selon le directeur de l'école, l'appellation « loutrons » pour parler des élèves de première année, l'ordre serré et les chants. La récente conquête d'une petite cour intérieure pour y tenir un rassemblement à part, dans un environnement partagé, est un pas de plus vers l'insufflation de ce patrimoine singulier aux jeunes commissaires. La commande d'une devise pour l'école, adressée par le directeur à ses élèves, pourra compléter cette démarche d'affirmation de l'identité du corps des commissaires.

Les moments marquants ont clairement pris leur place et la scolarité est jalonnée de prises d'armes et de rituels : la « marche de la réconciliation » jusqu'à Puylobier et qui marque la fin du bahutage des loutrons par les élèves de deuxième année ; le moment de tradition autour du choix du nom de la promotion ; la cérémonie d'adoubement pendant le baptême – geste collectif – a remplacé la soirée intimiste – geste individuel – de remise des épées des premières années ; la présentation au drapeau ; la cérémonie de remise de diplôme.

L'ancrage est « *présenté comme un petit truc en plus* »⁶¹ dans le discours d'enracinement, mais ne doit pas éclipser l'héritage moral de l'officier.

Il y a un équilibre à trouver entre affirmation de l'identité de commissaire et affirmation de l'appartenance aux armées. La réflexion ne vise pas à se couper des armées, puisque les commissaires sont bien issus des armées. À ce titre, l'école a choisi de se procurer des plaques commémoratives d'officiers morts pour la France, en cours de récupération par l'école, pour ajouter une dimension mémorielle universelle à cette constitution de patrimoine.

Enfin, un projet de réseau d'*alumni* est étudié à l'ECA, réseau qui se proposerait d'« *aller chercher l'influence* »⁶², en y associant la force de frappe des associations d'ancrage. L'idée est de cultiver les liens entre les commissaires en activité et les anciens commissaires occupant des postes à responsabilités dans leur nouvelle vie professionnelles et de s'affirmer dans le paysage des décideurs.

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ *Ibid.*

⁶² Entretien avec le CRGHC Ehrhart-Duffo le 5 mars 2025.

3^e partie : quel vecteur pour mettre en valeur le patrimoine et l'innovation du SCA ?

Selon le Conseil international des musées, dont l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) reprend la définition⁶³, un musée est une « *institution permanente sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation* ».

Plusieurs ambitions sont possibles pour les collections du Service du commissariat des armées et pièces apparentées. Si l'idée d'un « musée pour le SCA » dans le titre du présent mémoire ne s'impose pas avec évidence, la palette de possibilités et de formats peut quand même être étudiée car le projet est légitime : le commissariat, organiquement détaché des armées depuis quinze ans mais subordonné à l'état-major des armées, a des réalisations à mettre en valeur et à présenter sous sa bannière, en matière de performance, d'innovation, de militarité et de sens de la mission.

L'inventaire et la définition d'un message sont primordiaux, avant d'étudier les questions d'infrastructure et de statut, puis d'examiner l'insertion d'un tel lieu dans l'écosystème de la culture et de la mémoire. Des propositions de modèles d'organisation seront enfin formulées.

Première sous-partie – De la collection du SCA au message scénarisé du SCA

Des initiatives locales mentionnées ci-dessus, il convient de construire une collection organisée, à travers l'inventaire des biens connus, essentiellement ceux du musée de Montpellier entreposés à Marseille, mais aussi en allant chercher ce qui peut être détenu dans les armées, dans les établissements du SCA et par des particuliers.

a) L'inventaire des biens connus à conduire, des campagnes d'enrichissement à envisager

Les armées, dès les années 1960, se sont inspirées du monde civil pour les questions de patrimoine. La Marine nationale a créé dès 1992 une commission permanente du patrimoine naval et aéronaval⁶⁴. L'armée de l'Air a aussi créé une commission permanente du patrimoine aérien et spécial, présidée depuis 1994 par un délégué au patrimoine⁶⁵. L'armée de Terre, qui possède le modèle le plus abouti⁶⁶, n'a pas hésité à créer des parcours professionnels⁶⁷ en partenariat avec des écoles d'État, des officiers étant envoyés en scolarité à l'École du Louvre et, pour certains, à l'Institut national du patrimoine (INP).

Le SCA est encore sur le seuil de ce paysage institutionnalisé du patrimoine. Un mandat donné par l'ancien directeur central à l'ancien directeur du CIMCI, en 2022, est endossé par leurs successeurs respectifs⁶⁸ : « *Le directeur du CIMCI fera des propositions en liaison avec les autres CIS [ndlr : centres interarmées du soutien] pour développer une exposition « histoire / innovation » du SCA à Rambouillet.* »

⁶³ La définition donnée sur la page www.uis.unesco.org/fr/glossary-term/musee est celle de 2007. Depuis 2022, le Conseil international des musées a enrichi sa définition, qui semblait à l'auteur de ces lignes moins percutante et trop longue à reproduire. Les deux versions débutent de la même manière.

⁶⁴ Devenue en 2014 la délégation au patrimoine de la Marine.

⁶⁵ Cour des comptes, « La politique muséale du ministère des Armées », 8 juin 2022.

⁶⁶ Aboutissement qui peut se mesurer à l'existence d'un volume « État-major de l'armée de Terre. Délégation au patrimoine » dans l'encyclopédie *QUID. QUID Patrimoine de l'armée de Terre*, Paris, Robert Laffont, COMÉDIT, 1995. Le CAT y a son entrée (p. 12). La DELPAT de l'armée de Terre a été instituée en 1993.

⁶⁷ Interview, « École nationale du patrimoine. Gardiens des traditions », Paris, juin-juillet 1998, *Terre Information Magazine* n° 95, pp. 56-57.

⁶⁸ Lettre n° 466/ARM/SCA/DCSCA/NP du 14 février 2022 portant optimisation du fonctionnement du quartier Général-Estienne à Rambouillet.

Le SCA a pris en compte l'impératif d'une démarche scientifique en s'attachant les services d'un réserviste, ancien conservateur du Musée des troupes de marine, diplômé de l'INP, passé par le service historique de la défense et la délégation au patrimoine de l'armée de Terre et actuellement en situation de direction départementale à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG). Cette personnalité qualifiée a été recrutée comme réserviste opérationnel en 2024⁶⁹.

En février 2025, sur ordre de cet officier, les palettes constituées lors de la fermeture du musée de Montpellier et jusqu'alors entreposées dans les chais de l'ELOCA de Marseille ont été acheminées à Rambouillet, afin d'être inventoriées et rangées.

Ces éléments seront à agréger à ce que le SCA possède déjà à Rambouillet et dans les centres interarmées du soutien, le tout pouvant servir d'embryon d'exposition permanente sur l'histoire et l'innovation du SCA si l'aspect infrastructurel du projet est mature.

Plus tard, pour enrichir ses collections, le SCA pourra s'appuyer sur des campagnes d'appels au don ou au prêt dans le magazine *Soutenir*, organe officiel du service, tout comme les lettres d'information des associations amicales des ancres, voire d'autres publications comme *L'Épaulette* ou *Chemins de mémoire*. Si enrichir les collections est un travail de spécialiste et prend du temps, il semble important d'y consacrer des moyens au cours des dix prochaines années : c'est bien le sens de la notion de patrimoine organisé qui préside ce projet.

Néanmoins, enrichissement des collections ne signifie pas conservation systématique à Rambouillet. Les lieux ouverts et entretenus localement devront perdurer et, à terme, l'inventaire du patrimoine du SCA devra conduire à faire reconnaître et labelliser par la DMCA les espaces de type musées de tradition, conservatoire, espaces de tradition, centres d'interprétation le cas échéant.

b) *L'objectif d'une telle démarche*

« Une exposition vient radicalement changer le narratif. On ne présente plus des textes, mais des images, une scénarisation. »

Géraud Létang⁷⁰

Une fois le recensement achevé et l'inventaire consolidé, la démarche de création d'un lieu dédié à l'histoire et à l'innovation du soutien des armées peut être engagée.

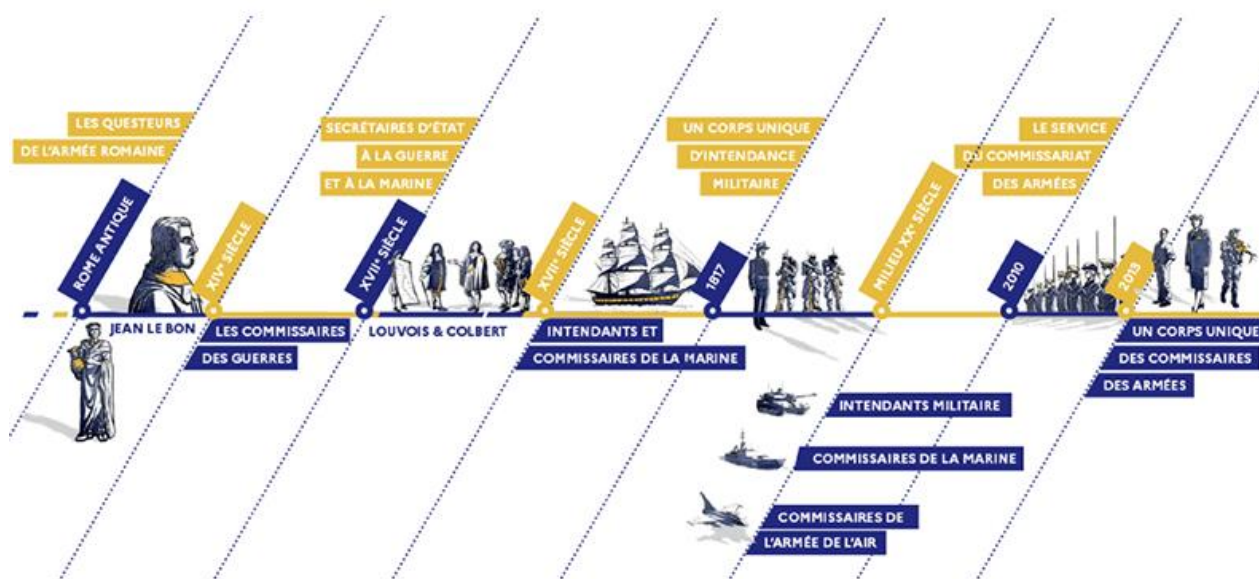
L'objectif de la démarche doit ensuite être défini : il s'agira de valoriser le patrimoine du SCA, de le préserver, de l'utiliser vis-à-vis de l'extérieur comme au sein de la défense pour faire passer les messages du service que ce soit à des fins identitaires et de rayonnement.

Schématiquement, des objets et un narratif associé, s'appuyant sur la frise du soutien illustrant les fonctions du commissariat (nourrir, héberger, déplacer, solder, indemniser, défendre les droits, habiller les militaires, etc.), un message simple et l'identification des publics doivent constituer la base de la démarche.

⁶⁹ Lettre n° 106/ARM/SCA/CIMCI/DIR/NP du 6 mars 2024 portant lettre de mission « histoire et innovation du SCA ».

⁷⁰ Enseignant-chercheur en histoire à l'École de guerre et coordinateur scientifique de la Mission interministérielle des 80 ans de la Libération.

Figure 3 : Exemple de frise « Sept siècles de soutien » du Service du commissariat des armées.



Le concept du musée : revisiter les fonctions du commissariat

Une approche pourrait être de présenter cette histoire et ces innovations sous le prisme des onze fonctions opérées par le SCA. Certaines se prêtent plus à la scénographie et des regroupements ou des impasses peuvent être faites. On peut y ajouter la fonction de formation, puisque le SCA possède deux écoles pour former à ses métiers (ECA de Salon-de-Provence et ESCA de Querqueville).

Figure 4 : Les onze fonctions du commissariat

- Habillement et équipements Commissariat
- Alimentation et restauration
- Gestion de site et soutien multiservices
- Hébergement et hôtellerie
- Soutien à la condition du personnel et loisirs
- Transport routier individuel et collectif
- Administration du personnel et de la solde
- Soutien à la mobilité professionnelle
- Acquisition de biens et services courants des forces armées
- Exécution financière des forces armées
- Conseil juridique et contentieux

L'idée serait dans un premier temps de proposer un nombre limité d'éléments sur chaque fonction, pour que l'exposition soit la réunion de « fenêtres » à ouvrir selon l'intérêt personnel du visiteur.

Cette exposition permanente, très sobre, pourrait renvoyer à un centre de documentation qui lui serait adossé et qui serait le cœur de l'affaire en réunissant des ressources documentaires en papier et dématérialisées – donc accessibles à distance sur demande –, voire des ressources audiovisuelles – elles aussi accessibles à distance sur demande.

Une exposition temporaire mettant un thème particulier en lumière pourrait agrémenter le tout, pour tenir compte de l'actualité du service et ne pas lasser le visiteur assidu, qu'il se déplace ou qu'il effectue une visite virtuelle.

Au visiteur pressé, un simple coup d'œil par la fenêtre, au visiteur curieux, l'ouverture de la fenêtre pour en savoir plus.

Dans le choix des éléments à exposer, des biens compréhensibles et lisibles seraient retenus : si c'est assez évident pour l'habillement (par exemple, d'anciens patrons avec le sceau d'authentification) ou l'alimentation (par exemple, des modèles de rations de combat modernes adaptées à un milieu particulier), cela l'est moins pour le conseil juridique opérationnel (par exemple, le mannequin d'un commissaire dans le désert en train de qualifier une cible au profit d'un détachement opérationnel) ou le soutien à la mobilité (par exemple, la mise en perspective d'un ancien bulletin unique de transport et de l'actuelle plateforme des frais de déplacement pour un militaire partant en préparation opérationnelle individuelle). Selon le directeur de l'ECA⁷¹, « *il conviendrait d'adopter un angle résolument opérationnel pour lier ces pièces et ces objets à la finalité militaire* ». Concernant la formation au sein du SCA, elle pourrait servir à introduire les innovations, la chance du SCA étant que les innovations militaires ont souvent nourri le monde civil par le passé. La formation pourrait aussi servir de fenêtre sur les écoles successives ayant formé les officiers et sous-officiers du soutien au cours des siècles (voir *supra* au sujet des collections issues des cinq ancragés et au sujet des pratiques différenciées de dévolution au moment de l'interarmisation).

S'agissant du centre de documentation, il n'a pas à se situer obligatoirement sur le même site que l'espace d'exposition, bien que pour des raisons pratiques de visite de ce centre, ce soit recommandable. On y trouverait (liste non exhaustive) :

- la reproduction de textes réglementaires,
- des collections de revues comme *Soutenir* mais aussi *La revue historique des armées* et autres, ainsi que des numéros singuliers dans lesquels le soutien des armées est mis à l'honneur,
- tous les textes, contributions, ouvrages ou articles publiés par des commissaires des armées, y compris les mémoires,
- un choix d'ouvrages et fascicules traitant du soutien des armées et formations militaires,
- des portraits de grandes figures civiles et militaires du soutien des forces, dont la biographie de chaque officier ou la notice explicative de chaque événement ayant donné un nom de baptême de promotion,
- les insignes métalliques de chaque promotion d'élèves officiers de l'ECA et de ses devancières.

S'agissant enfin de l'exposition temporaire, elle n'a pas besoin d'être colocalisée avec l'exposition permanente mais peut servir d'ambassade itinérante.

Comme expliqué plus haut, cela permettrait d'ancrer le personnel du SCA dans une histoire, mais aussi d'entretenir la culture générale des officiers en leur permettant de s'appropriier des sujets de réflexion du passé, pouvant les aider à les lier aux questions actuelles et à mieux appréhender les défis auxquels ils doivent faire face aujourd'hui et demain⁷².

Les ressources audiovisuelles pourraient être des films documentaires ou des témoignages oraux recueillis pour l'occasion ou dans un autre cadre. Elles permettraient d'illustrer des fonctions du soutien pour lesquelles des objets lisibles n'auraient pas été trouvés (l'exécution financière par exemple). Dans la perspective de moyens suffisants alloués à ce centre de documentation, une console pourrait être mise à disposition du visiteur pour la visite virtuelle d'un établissement

⁷¹ Courriel du CRG2 Jean Le Roch du 14 février 2025.

⁷² Par exemple, proposer la lecture du fascicule *Réfléchir à la mobilisation économique au XXI^e siècle. Extraits de l'ouvrage de l'intendant militaire Ferdinand Laporte*, Paris, EDIACA, décembre 2023.

logistique (par exemple, la galerie des costumes d'époque de Brétigny-sur-Orge) ou la découverte d'une activité particulière d'un centre interarmées du soutien (par exemple, un atelier du CIEC ou une hôtellerie domaniale présentant des caractéristiques hors du commun).

Le message à véhiculer

La simplicité du message est essentielle. En propositions, le choix pourrait se porter sur l'actuelle formule « Dans, avec et pour les armées » ou reprendre des éléments de la feuille de route, résumés ainsi : un SCA ancré dans les armées, un SCA opérationnel et résilient, un SCA innovant.

Les publics visés par cette démarche

Un espace de présentation de l'histoire et de l'innovation du service du commissariat des armées portera un message d'ensemble unique selon que le visiteur appartienne au SCA, aux armées ou au grand public, mais pour des raisons différentes.

En préambule, il semble important d'orienter la présentation des collections autour du soutien des forces armées et non pas autour du Service du commissariat des armées. En effet, premièrement, les changements de nom et de tutelles successifs rendent trop floue la filiation des entités actuelles. Deuxièmement, le SCA n'existe pas en dehors des armées ; le fait qu'il soit devenu un service autonome, dans l'écosystème placé sous les ordres du chef d'état-major des armées, n'efface pas la continuité du soutien hier, aujourd'hui et demain. L'histoire du SCA est dans les armées qu'il soutient, les innovations, au profit de l'efficacité globale. Cette raison d'être constitue un élément fondamental de sa légitimité.

D'abord, pour un public constitué d'agents militaires et civils du SCA, ce message du commissariat dans, avec et pour les armées est connu et intégré. C'est davantage sur l'identité et la fierté d'appartenance au soutien qu'il faut pouvoir insister, pour raccrocher le soutien à une histoire, et sur la permanence des problématiques, pour mettre en lumière les résonances aujourd'hui des sujets d'étude d'autrefois.

Le risque de restreindre la portée du message d'un espace d'exposition aux seuls commissaires des armées serait de tomber dans la « passion identitaire »⁷³ parfois observée dans le mouvement du « tout patrimoine »⁷⁴ : cet espace dédié ne doit pas être le lieu d'expression de revendications d'un corps qui craint d'être invisibilisé, d'un service qui se replie sur lui-même et s'invente un patrimoine, il doit au contraire montrer la créativité du SCA au service des armées et du ministère, en montrant son enracinement de longue date dans cette noble mission et la pluralité des profils qui opèrent les fonctions de soutien des forces au quotidien. Pour eux, eu égard à l'absence pendant une quinzaine d'années de lieu dédié à leur histoire et leurs activités, un tel lieu pourrait devenir une sorte de sanctuaire – analogie avec l'analyse des historiques régimentaires par Christian Benoit⁷⁵ : « *Destiné avant tout à répondre à un besoin interne, l'historique se doit d'être établi de façon fixe et connue.*

⁷³ Depuis 1988, le ministère de la Culture organise chaque année les Entretiens du patrimoine, afin de faire naître des éléments doctrinaux et confronter les connaissances. L'édition de 1997 était présidée par l'historien médiéviste Jacques Le Goff (1924-2014), alors directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales.

⁷⁴ Letonturier Éric, *op cit*

⁷⁵ Benoit Christian, « Surmonter l'absence ou de la filiation des unités des troupes de marine », in J.-O. Boudon et A. Champeaux (dir.), *Les Troupes de la marine et les colonies sous le Premier Empire*, Musée des troupes de marine/ CHETOM, Lavauzelle, Fréjus, 2005. Actes d'un colloque organisé les 28 et 29 mai 2002. Un historique régimentaire est un document à vocation interne qui relate les faits marquants de l'unité. Cette pratique s'est développée à partir des années 1900, la Première Guerre mondiale l'a rendu d'autant plus nécessaire ; elle se poursuit aujourd'hui.

Évocation du passé pour le présent, parlant des “hommes dans le temps”⁷⁶, les historiques contribuent à forger des hommes confiants dans la solidité de camarades communiant comme eux dans les mêmes convictions profondément ancrées. Conçus pour l’édification des soldats, ils ne sont jamais critiques. Ils tendent à la glorification des anciens donnés en exemple. »

Ensuite, pour les armées, il faut rappeler que le patrimoine du soutien des armées est avant tout le patrimoine des armées, présentation suffisamment juste pour montrer tout l’intérêt du soutien et se faire connaître. Pour ces militaires, ce lieu doit montrer premièrement l’importance de bénéficier d’un soutien de qualité pour faire face aux enjeux qui les concernent, deuxièmement qu’ils sont bien soutenus : ils doivent acquérir la conviction que *l’intendance* est bien organisée (un SCA opérationnel), compétente et apte à fournir le meilleur équipement (un SCA innovant), et qu’elle *suivra* le jour venu et dans la durée (un SCA résilient).

Enfin, concernant la démarche vis-à-vis d’un public totalement extérieur, il faut rendre accessible la mission du service. Le message à faire passer est qu’une opération militaire comporte une dimension indispensable de soutien, que ce volet débute dès le temps de paix pour accompagner la vie quotidienne des militaires et du ministère, que le modèle choisi en France est de confier ce soutien à des militaires et civils, professionnels de ces fonctions, que les armées sont bien soutenues et le resteront au jour de l’engagement majeur. La présentation doit être attractive : la démarche doit faire connaître favorablement le commissariat, présenter l’attrait des métiers du SCA aux fins de recrutement pour les jeunes, voire même susciter l’intérêt d’industriels et de partenaires du monde civil qui rechercheraient des synergies avec le SCA.

Les recherches en sociologie ont montré l’intérêt du grand public pour les lieux d’histoire à la muséographie et la médiation culturelle sérieuses, voire pour les reconstitutions historiques, à condition que ces dernières fassent preuve de rigueur « uniformologique », de pédagogie dans les animations, de sérieux de la présentation historique⁷⁷. Comme Éric Letonturier l’analyse pour les musées du ministère des Armées en général⁷⁸, il est assez probable, et sans que cela soit fondamentalement à déplorer, que ce lieu verse dans la mémoire plus que dans l’histoire, dans le récit et l’expérience plus que dans la chronologie. Il est aussi nécessaire de trouver un équilibre entre la présentation objective et la perception subjective de la collection, en veillant à ce que la première ne prenne pas le pas sur la seconde.

Deuxième sous-partie – Les questions incontournables d’un projet d’exposition

Musée, musée de tradition, conservatoire, espace de tradition : quel que soit le format retenu, une approche méthodique et scientifique de conservation doit prévaloir dès le début de l’entreprise afin de ne pas aboutir à un amoncellement dénué de sens des collections qui nuirait à la réflexion sur la mémoire. Ce point est important pour la délectation et la réponse aux attentes des premiers visiteurs, comme pour la tâche qui attend les futures générations de conservateurs de ce projet patrimonial.

Cette démarche méthodique et scientifique prend corps dans le message à véhiculer tout d’abord, mais aussi dans un effort d’infrastructure, de statut de l’établissement créé et de mise à disposition de ressources humaines, y compris par des partenariats.

⁷⁶ Bloch Marc, *Apologie pour l’histoire ou métier d’historien*, Paris, Armand Colin, « Cahier des Annales » n° 3, 1949, rééd. 1993.

⁷⁷ Michelot Gilles, « Expériences de partenariat : 20 ans de collaboration avec des collectionneurs des deux Guerres au fort de Leveau », in Michèle Gellereau (dir.), *Témoignages & médiations des objets de guerre en musée*, Villeneuve-d’Ascq, Septentrion Presses universitaires, 2017.

⁷⁸ Letonturier Éric, « Patrimoine, identité et cultures militaires », Paris, *Inflexions* n° 40, 2019, pp. 45-62. Historien, sociologue et philosophe, M. Letonturier enseigne la sociologie à l’université Paris-Cité. Il est chercheur au Centre de recherche sur les liens sociaux (Cerlis).

a) *L'infrastructure nécessaire*

L'idée d'un lieu dédié à la mémoire, au patrimoine et à l'innovation du SCA au travers de ses fonctions ne peut faire l'économie d'une réflexion sur l'infrastructure. La ressource en infrastructure est un sujet épineux, car peu disponible et coûteuse.

La gouvernance des opérations d'infrastructure au sein du ministère des Armées est particulièrement complexe, avec une nouvelle architecture budgétaire demandée par les services bénéficiaires et accordée par la direction des territoires, de l'immobilier et de l'environnement (DTIE) en 2019.

Pour les opérations relevant du domaine non technico-opérationnel comme c'est le cas d'un espace d'exposition⁷⁹, les commandants de base de défense définissent les priorités d'emploi de crédits d'infrastructure de l'état-major des armées. En l'absence de crédits alloués au SCA en dehors des deux champs d'action prévus (restauration et logistique), ce dernier devra avec modération⁸⁰ employer l'UO SC01 de fonctionnement pour soutenir son projet d'espace d'exposition.

Comme il n'est pas envisageable d'acquérir du foncier pour ce projet, il est évidemment considéré que l'espace d'exposition serait ouvert sur un site du ministère des Armées, sur une emprise où du personnel travaille voire vit. Concernant les exigences d'un espace d'exposition, le message, et donc le public à définir, détermineront la pertinence d'ouvrir au public un tel lieu, avec les implications normatives et pratiques que cette décision aurait : mise aux normes (électriques, de salubrité, notamment), accès des groupes, accès des personnes à mobilité réduite, accès en cas de relèvement du niveau d'alerte nationale, sécurisation des communications entre l'espace d'exposition et la zone protégée, fréquence des opérations de maintenance.

L'ouverture d'un espace dédié à la mémoire et au patrimoine du SCA permet de s'interroger sur le lieu le plus approprié pour incarner l'histoire et l'innovation du service. La démarche patrimoniale peut conduire à une réflexion sur la valorisation d'emprises désaffectées, ou bâtiments désaffectés dans une emprise toujours active. Une première proposition amènerait au quartier Général-Estienne de Rambouillet. Une seconde proposition conduirait à étudier, par exemple, d'anciens bâtiments du soutien dans les arsenaux, mais l'accès n'y serait pas libre. Une troisième proposition porterait sur les deux écoles du SCA, à Salon-de-Provence ou à Querqueville, en assumant leur caractère excentré mais en tablant sur le brassage de populations jeunes qu'elles permettent. Enfin, une quatrième proposition attirerait l'attention sur le futur LabSCA de Lyon, appelé de ses vœux par le directeur central en tant que plateforme de l'innovation et de la formation continue, mais non encore opérationnel.

Le quartier Général-Estienne (QGE) est le seul endroit où le SCA est entièrement légitime. Le chef d'emprise est un officier général du commissariat, directeur d'un des quatre centres interarmées du soutien (CIS) stationnés sur le quartier. Le SCA est donc responsable du schéma directeur d'aménagement de l'emprise (SDAE⁸¹) de Rambouillet, ce qui facilite la priorisation des opérations d'infrastructure et l'arbitrage entre les besoins de chaque organisme.

⁷⁹ Rapport annuel de performance 2023 du P178. Page www.budget.gouv.fr. « Les travaux de la loi de programmation militaire ont abouti à une évolution majeure des responsabilités du SCA dans le domaine de l'infrastructure, puisqu'il deviendra service bénéficiaire « Infra » à compter du 1^{er} janvier 2024 pour les compétences liées à la restauration en métropole (dont les foyers opérés par le SCA) et la logistique technico-opérationnelle du SCA. »

⁸⁰ En raison de la spécialisation des crédits. L'UO SC01 n'est pas destinée à financer des opérations d'infrastructure.

⁸¹ Le dernier est la lettre n°1970/ARM/SCA/DCSCA/DIR/NP du 19 juillet 2024, adressée à la DTIE.

L'éloignement de Paris de toutes ces propositions demeure tout de même un handicap pour l'attractivité d'un tel lieu, empêchant l'idée de toute visite impromptue.

b) *Un statut approprié, couplé à des partenariats et des ressources humaines*

Dans la perspective d'un lieu dédié à l'histoire et à l'innovation du SCA qui serait un musée ouvert aux publics, la question du statut est primordiale.

Les musées du ministère se sont développés à partir des années 1960 et surtout à partir de 1980. Pour les musées et les musées de tradition, le modèle d'adossé à une formation administrative (école, unité des forces) était idéal et souple jusqu'à l'embasement⁸² mis en place dans les années 2009-2011. Jusqu'alors, le directeur de l'école disposait d'un budget de fonctionnement et d'une unité de casernement, ainsi que du personnel pouvant assurer des missions de garde au sens large. Un service de musée pouvait tout à fait en faire partie.

Ce statut n'est plus adapté, parce que le musée se trouve (comme son école d'adossé) privé d'autonomie administrative et budgétaire et parce que beaucoup trop d'acteurs peuvent et doivent être sollicités pour son fonctionnement : le commandant de base de défense, le groupement de soutien, la DRHMD et le DRH d'armée, la DMCA, éventuellement la délégation au patrimoine concernée, le Service d'infrastructure de la défense, entre autres. Cette inadaptation pousse souvent les musées à conclure un partenariat, souvent exclusif, avec une association d'amis, mariage qui permet de compenser la désuétude du statut mais se consomme souvent sans document justifiant l'occupation des locaux du ministère par l'association, sur le fondement de conventions de collaboration inappropriées, et leur fait courir le risque de la gestion de fait, surtout si l'entrée au musée est payante⁸³. Selon la Cour des comptes⁸⁴, le rôle confié à ces associations d'amis correspond à « *l'accueil des visiteurs, surveillance des espaces d'exposition en présence de public, aide au fonctionnement courant du musée, contribution à la mise en valeur, la restauration et à l'enrichissement du patrimoine historique et culturel, à l'inventaire du musée, ainsi qu'à son rayonnement, participation aux réunions* ».

La Cour des comptes⁸⁵ préconise une réforme des règles juridiques et financières régissant les musées relevant des armées, en particulier ceux de l'armée de Terre. Le *statu quo*, où les musées sont des démembrés des formations administratives de l'armée de Terre, entrave leur modernisation, leur insertion dans des partenariats locaux et la captation de ressources propres.

Le rapport examine plusieurs pistes de réforme discutées par un groupe de travail, qui pourraient éclairer le SCA dans sa démarche de valorisation de son patrimoine. Deux pistes retiennent l'attention de la Cour des comptes : adopter un statut de service à compétence nationale (SCN) ou un statut de groupement d'intérêt public local (GIP local), comme alternatives au *statu quo* et à un simple rattachement des musées d'armes au Musée de l'armée. Ces deux statuts ne sont pas exclusifs, ils peuvent être combinés pour un musée.

La formule du service à compétence nationale a été adoptée par le ministère de la Culture pour certains musées administrés par lui et pourrait permettre de développer l'autonomie de gestion des

⁸² Fin de l'autonomie administrative des formations d'emploi (unités des forces, écoles, etc.) au moment de la création des bases de défense.

⁸³ L'entrée est presque toujours gratuite, exception faite du Musée des blindés et du Musée de la cavalerie (pôle muséal de Saumur), dont le cas est particulier. Selon la Cour des comptes, ce pôle muséal attire environ 40 000 visiteurs par an sur les 85 000 visiteurs annuels de tous les musées de tradition. Selon la page www.collectivites-locales.gouv.fr, « *la gestion de fait est le maniement de deniers publics par une personne n'ayant pas la qualité de comptable public. Il s'agit d'une violation du principe de séparation des ordonnateurs et des comptables* ».

⁸⁴ Cour des comptes, « La politique muséale du ministère des Armées », 8 juin 2022.

⁸⁵ *Idem*.

musées du ministère des Armées tout en préservant le lien organique avec les armées : c'est une solution intermédiaire entre établissement public qui possède une personnalité juridique distincte du ministère et service administratif de l'État. Les chefs de service à compétence nationale se voient généralement reconnaître le rang d'ordonnateur secondaire des recettes et des dépenses de fonctionnement de leur service, ainsi que des dépenses sur crédits d'investissement délégués et sont habilités à négocier et à passer des contrats et marchés. Le statut de SCN facilite l'utilisation des recettes extérieures par les musées concernés. La pleine autorité du commandement sur le musée est préservée.

Les atouts de la formule du groupement d'intérêt public local (GIP local) sont la souplesse des règles statutaires et l'ouverture à des financements extérieurs, pour pérenniser l'existence de la structure et accroître ses ressources. Personne morale de droit public regroupant des personnes morales publiques et privées, le musée GIP est doté de l'autonomie juridique et financière. Sa création et son fonctionnement sont régis par une convention constitutive soumise à l'approbation de l'État. Cette convention préciserait les apports initiaux et à venir de chaque partie, d'où découlerait la part de capital détenue par chaque membre du groupement. Il est important de noter que la part des voix de chaque membre dans les instances délibérantes d'un GIP (assemblée générale, conseil d'administration) ne correspond pas nécessairement à sa part dans le capital.

Dans un mémoire sur la refonte du statut juridique des musées de traditions, la piste du Groupement d'Intérêt Public local a été envisagée par l'actuel directeur du Musée des blindés⁸⁶, et présente plusieurs caractéristiques et avantages potentiels. Le GIP apparaît comme un mode d'action publique partenariale particulièrement adapté à la réalisation d'un projet d'intérêt public tel que la structuration d'un pôle muséal, évaluée à plusieurs dizaines de millions d'euros, offrant souplesse dans la rédaction des statuts, cadre partenarial qui peut facilement attirer les collectivités territoriales, qui connaissent bien ce dispositif, accès à des financements extérieurs (les apports pouvant être des fonds, des ressources humaines ou matérielles, des collections), en particulier le mécénat d'entreprise. De surcroît, le GIP permet au ministère de sortir du mariage de raison avec les associations d'amis.

Selon le directeur du musée de Saumur, un seuil annuel critique de 100 000 visiteurs est souhaitable pour la création d'un GIP. Son établissement en est loin, mais un pôle plus grand, interservices, pourrait permettre de vérifier ces atouts et leur applicabilité. Le projet d'intégration muséale à Bourges entre les musées existants et l'espace consacré aux canons et à l'artillerie par l'établissement de la DGA stationné à Bourges⁸⁷ pourrait être le laboratoire du recours à la formule du GIP au sein des armées. Un groupe de travail présidé par la délégation au patrimoine de l'armée de Terre a étudié cette opportunité.

Selon la Cour des comptes, les apports du ministère des Armées à la création de ce GIP (emprise du Musée du train, collections, équipe muséale) ne nécessiteraient pas d'arbitrage financier lourd. Ces apports justifieraient le maintien au ministère des Armées de la maîtrise sur les orientations du pôle muséal constitué en GIP, avec le commandant de la base de défense qui en serait désigné, au minimum, soit directeur de l'établissement soit président de son conseil d'administration. Cependant, le groupe de travail a écarté la piste du GIP local après un examen que la Cour des comptes juge « *superficiel* », concluant à une perte de maîtrise de la gouvernance par l'armée de Terre.

⁸⁶ Entretien téléphonique avec le LCL Krause le 24 janvier 2025. Son mémoire s'intitule *Groupement d'intérêt public ou service à compétence nationale : quel statut pour les musées de l'armée de Terre ?* Paris, École du Louvre, mémoire d'étude, juin 2020.

⁸⁷ Musée du train et des équipages militaires de l'École du train et de la logistique, Musée du matériel et de la maintenance de l'École du matériel. DGA Techniques terrestres (DGA TT).

Pour le SCA en tout cas, cette réflexion peut être reprise à deux égards : nécessité de conclure des partenariats pour mobiliser des fonds, d'une part, avantages et inconvénients de s'appuyer sur une association, d'autre part.

Sur ce second point de réflexion, il est à noter que malgré la multitude d'associations souvent d'ancrage gravitant autour du SCA, le fait associatif est faible dans le commissariat interarmées. La principale, l'association des commissaires des armées, totalise une cinquantaine d'adhésions⁸⁸. C'est un sujet de préoccupation pour l'ICA, qui y voit une vulnérabilité concernant les relais d'influence du SCA, sujet de préoccupation qui se répercute en matière de patrimoine, puisqu'il serait actuellement impossible de s'appuyer sur une structure associative si jamais la DCSCA le souhaitait.

Troisième sous-partie – Le positionnement d'un espace d'exposition dans le paysage culturel

Une fois ces définitions et considérations posées (message, concept, infrastructure et statut), le Service du commissariat des armées pourra étudier l'intégration d'un réseau de lieux du patrimoine et la détermination d'une programmation culturelle.

a) Un réseau à intégrer, un réseau à créer

Au ministère des Armées, le réseau de la politique culturelle et mémorielle existe. Les travaux d'inventaire du CIMCI, une fois achevés, permettront de communiquer auprès des grands acteurs que sont les délégations au patrimoine de chaque armée.

En ce qui concerne le réseau du SCA, il conviendra d'entretenir des liens avec les différents lieux où sont conservés les biens liés à la mémoire, à l'histoire et aux activités du Service. Tout centraliser en un unique centre priverait les ressortissants du service d'objets qui peuvent, certes, raconter l'histoire commune, mais racontent aussi leur histoire particulière géographiquement parlant.

Dans un article sur les réseaux de musées⁸⁹, la chercheuse⁹⁰ Célia Fleury revient sur cette notion et souligne son intérêt. Le réseau est, dans son acception générique, une notion aux contours indistincts, informels : « *une action peu visible et à l'écart de la gestion de la vie quotidienne, qui entretient des liens peu formalisés, mais réactivables pour des projets collectifs dont les valeurs sont partagées* »⁹¹.

Est cité le directeur adjoint du Musée de l'armée d'alors, David Guillet : « *Un réseau des musées [intervient alors en cas de pluralité de communautés], seul à même de rendre compte de phénomènes complexes qu'on ne peut étudier en un seul lieu et d'un seul point de vue. Les enjeux de la Seconde Guerre mondiale illustrent bien ce qu'il y aurait de présomptueux – de redoutable même – à vouloir seul rendre compte d'une réalité qui appartient à tous et qui appelle un discours polyphonique.* »⁹²

La polyphonie ici correspond aux messages distincts que portent les armées, directions et services. Un espace de mise en valeur du patrimoine du SCA serait utile car porteur d'un point de vue singulier.

⁸⁸ Entretiens en visioconférence avec le CRGHC Monvoisin le 31 janvier 2025 et le 14 février 2025.

⁸⁹ Fleury Célia, « Les réseaux de musées des deux Guerres mondiales et leur durabilité dans le Nord de la France en 2019 », in Michèle Gellereau (dir.), *Témoignages & médiations des objets de guerre en musée*, Septentrion Presses universitaires, Villeneuve-d'Ascq, 2017, pp. 97-111.

⁹⁰ Université de Lille.

⁹¹ Fleury Célia, s'inspirant des travaux de Benckler Yoshai, *La richesse des réseaux. Marchés et libertés à l'heure du partage social*, Lyon, PUF, 2009 (pour la publication française).

⁹² Guillet David, « Le Musée de l'armée, musée d'objets, musée d'histoire. Enjeux et conditions d'une mutation » in Pénicaud E., Toscano G, *Lieux de mémoire, musées d'histoire*, Paris, La documentation française, coll. Musées-Monde, 2012. Il s'agit des actes d'un colloque de juin 2009, organisé par l'Institut national du patrimoine (INP). Le Musée de l'armée a rouvert par tranches successives dans les années 2010 (jusqu'en 2018), après d'importants travaux de rénovation débutés dans les années 1990.

L'émergence d'un réseau du SCA ou l'insertion du SCA dans un réseau préexistant est de nature à favoriser une « *culture plus critique et introspective* »⁹³. La rencontre de biens du SCA avec des biens d'autres entités mettrait en perspective l'action du SCA dans les dynamiques ministérielles, par exemple la préparation à la haute intensité, ou encore l'action du SCA dans les politiques publiques, comme les mesures en faveur d'une alimentation durable.

La mise en place, par la direction centrale du SCA, d'un lieu unique dédié à l'histoire et à l'innovation portée par le service, pourrait avoir une vocation de plateforme au sommet d'une hiérarchie d'autres lieux du SCA dans d'autres régions, non administrés, eux, par la direction centrale. À ce lieu tête de pont reviendrait la responsabilité d'animer ce réseau du SCA, de favoriser les échanges et le partage, à l'image du Musée de l'armée avec son expertise sur les armes ou sur la manière de conduire des inventaires⁹⁴. Dans ce modèle réticulaire, le soutien des collectivités territoriales est souvent indispensable pour accompagner le travail des musées et, même, à susciter de nouveaux projets de musées ou de mémoriaux. Si, encore une fois, l'ambition du SCA n'est pas d'ouvrir un musée ou un mémorial au sens du Code du patrimoine, les relations avec les collectivités territoriales ne sont pas à négliger. Les mises en relation avec d'autres institutions ou avec des sources de financement peuvent en être facilitées, tout comme certaines orientations fidèles au projet du commandement ou simplement la notoriété quand un représentant d'une collectivité siège au conseil d'administration de la structure.

Au titre de ces activités et de cette ambition à l'organisation du patrimoine du service, la création d'une délégation au patrimoine pour le Service du commissariat des armées est à envisager.

Les délégations au patrimoine assurent, pour les entités du ministère qui en sont dotées, les fonctions de scientifique affectataire (voir glossaire). Elles sont donc responsables de la conservation des biens culturels qui leur sont confiés par la DMCA, que ce soient des biens affectés au ministère des Armées ou mis en dépôt auprès de lui. Elles ont la faculté de déposer ou de recevoir en dépôt des biens culturels.

Sans aller aussi loin dans cette proposition pour le SCA, la Cour des comptes, dans son rapport de 2022 cité *supra*, recommande aux directions et services interarmées de créer en leur sein une fonction de correspondant du patrimoine. Cette fonction n'existe pour l'heure qu'au sein du Service d'infrastructure de la défense (SID) ; cette démarche aurait l'avantage de décharger la délégation au patrimoine de l'armée de Terre qui, aux termes d'une instruction de la DMPA de 2014⁹⁵, est responsable de la saisie dans le logiciel de gestion Archange et du suivi scientifique des biens culturels entreposés, au titre d'une affectation ou d'un dépôt, dans un organisme relevant d'une direction ou d'un service interarmées.

Délégué au patrimoine ou correspondant du patrimoine, cela permettrait d'incarner la fonction et de légitimer le classement des biens (dont l'élimination de ce qui ne mérite pas d'être conservé).

Il est intéressant de noter que cette même instruction prévoit cinq délégations au patrimoine : les trois d'armée, dont l'existence est effective, ainsi qu'une pour le SCA et une pour la DGA⁹⁶. Depuis 2023, spontanément, le SSA a aussi créé une délégation au patrimoine.

⁹³ Benkler Yoshai, *op cit.*

⁹⁴ Guillet David, *op. cit.*

⁹⁵ Aujourd'hui DMCA. Instruction n° 97/DEF/SGA/DMPA/DPC du 1^{er} septembre 2014 organisant le suivi scientifique et la gestion logistique des biens culturels au sein du ministère de la défense. Voir paragraphe 3.2.2.1.

⁹⁶ *Idem*, voir paragraphe 2.4.

La création d'une délégation au patrimoine du SCA offrirait un échelon de direction à ceux qui s'occupent informellement de patrimoine au sein du SCA. Cela permettrait au SCA de prendre en main son destin en matière de biens meubles dont il est détenteur et de l'organiser avec plus de légitimité. Dans le paysage interarmées, cette création permettrait d'avoir un interlocuteur unique et bien identifié, pour aborder les questions patrimoniales avec les armées, directions et services et avec la DMCA, tutelle fonctionnelle – y compris les questions liées à un réseau du patrimoine du SCA à élaborer. À l'intérieur du SCA, le délégué au patrimoine pourrait plus facilement animer et coordonner les initiatives locales, toujours dans cette dynamique d'organisation de la fonction patrimoniale.

Pour aller plus loin que les seules questions patrimoniales, la délégation ou le correspondant du patrimoine du SCA pourrait aussi prendre en charge, au profit des commissaires singulièrement et en lien avec l'ECA, une réflexion sur la transmission d'éléments immatériels d'identité. Par exemple, pourraient être instituées à intervalles réguliers des prises d'armes communes entre élèves de l'ECA et commissaires plus expérimentés ou l'étude conjointe d'un épisode glorieux du soutien, suivie d'une restitution. En tout état de cause, ces vecteurs immatériels d'identité devront mettre en perspective figures, événements et objets du passé avec un discours d'attractivité envers les plus jeunes.

b) Une programmation à définir

« Le travail de l'historien, comme tout travail sur le passé, ne consiste jamais seulement à établir des faits, mais aussi à choisir certains d'entre eux comme étant plus saillants et plus significatifs que d'autres, à les mettre ensuite en relation entre eux. »

Tzvetan Todorov⁹⁷

L'inventaire des biens patrimoniaux et leur tri, ainsi que tout appel aux dons ultérieur, permettra de définir des thèmes d'expositions temporaires. De plus, le sérieux de cette démarche et la publicité qui en sera faite facilitera pour le SCA son insertion toujours plus poussée dans le réseau des acteurs de la politique culturelle et de la mémoire du ministère des Armées.

Il y a quelques années, le Service du commissariat des armées a recueilli par donation de la famille de Louis Adrian (1859-1933) le fonds d'archives de cet intendant général. Méconnu aujourd'hui, cet officier polytechnicien a d'abord servi dans l'arme du génie et est devenu en 1898 intendant militaire. Il est principalement entré dans la postérité pour avoir créé un casque de protection pendant la Première Guerre mondiale, modèle amélioré au fil du conflit, afin de protéger les poilus⁹⁸.

La première pierre à l'édifice d'une exposition temporaire, envisagée par le CIMCI, est un triptyque sur l'intendant général Adrian : son bureau, une collection des casques Adrian d'origine, ses autres contributions au soutien de l'homme (baraquements et cuirasses notamment). Le conservatoire du SCA de Bordeaux et l'ECA pourront contribuer à cette présentation.

Après ce lancement, le cas échéant s'il est fait le choix de proposer des expositions temporaires régulières, les historiens mandatés par le SCA pour définir la programmation devront veiller à une représentation équilibrée des ancrages ou à choisir des thèmes universels.

⁹⁷ Todorov Tzvetan, *Les Abus de la mémoire*, Paris, Arléa, 2004, cité par Champeaux Antoine, *op. cit.* Historien des idées français d'origine bulgare, chercheur au CNRS, T. Todorov (1939-2017) a écrit sur les questions de mémoire et de rapport à l'autre et a défini une méthode de travail de l'historien.

⁹⁸ Casque M1915. Les blessures à la tête passent ainsi de 77% des blessures en 1914-1915, à 22% en 1916. Voir *Atlas de la Première Guerre mondiale : témoignages de poilus*, Evreux, Éditions Atlas, 2007, p. 193.

Quatrième sous-partie - Propositions pour un lieu dédié du SCA à son histoire et ses innovations

Une manière d'affirmer sa légitimité au sein de la communauté militaire et de répondre aux attentes internes en matière d'identité passe inévitablement par le renforcement de la valorisation du patrimoine matériel et immatériel, de la mémoire aux activités actuelles et futures du service et de ceux qui y servent. Toutefois, le Service du commissariat des armées ne doit pas nécessairement chercher à bâtir un musée sur le modèle des trois armées. Un modèle original doit être développé, qu'il s'agisse d'un modèle centralisé, polarisé ou atomisé.

a) Le modèle centralisé

Le Service de santé des armées (SSA) est comparable au Service du commissariat des armées en ceci qu'il est un service interarmées, placé sous les ordres du chef d'état-major des armées et dont l'histoire est multiséculaire. Créé en 1916⁹⁹, le musée du Val de Grâce est remarquable par son ancienneté, la richesse de ses collections, la médiation culturelle proposée et le superbe écrin qui l'abrite. Il peut être pris comme exemple d'un modèle centralisé de valorisation du patrimoine.

L'enchaînement des salles permet d'y montrer à un public interne – y compris aux élèves de l'École du Val de Grâce pour enrichir leur formation¹⁰⁰ – comme externe :

- Le personnel du SSA, avec des uniformes, du matériel d'enseignement et des portraits de grandes figures de la médecine militaire ;
- La mission du SSA : le soutien sanitaire aux armées, qui a connu un tournant pendant la Première Guerre mondiale avec la médicalisation de l'avant, du ramassage des blessés à l'évacuation vers des hôpitaux militaires sur terre, sur mer ou dans les airs ;
- La recherche médicale menée par le SSA, parfois en pointe par rapport à la recherche civile, comme ce fut le cas pour la chirurgie maxillo-faciale pendant la Première Guerre mondiale, pour la psychiatrie, la médecine subaquatique et aérospatiale ;
- L'insertion du SSA dans le monde civil, notamment sa contribution aux améliorations de l'hygiène ;
- Des instruments de pharmacie et de médecine et une apothicairerie du XVIII^e siècle reconstituée, pour l'aspect pratique, sorte de pendant du matériel de vie en campagne ;
- Un atelier pédagogique autour du traumatisme corporel des conflits armés ;
- Colocalisée mais non rattachée au musée, la Bibliothèque centrale du Service de santé des armées¹⁰¹. Elle est l'héritière de documents conservés par le personnel de santé militaire (des conseils au niveau central comme des praticiens hospitaliers) de l'Ancien Régime, de la période révolutionnaire, du XIX^e siècle. Elle s'est enrichie de documents nécessaires à l'enseignement à partir de 1850. Dès 1857, elle constitua une bibliothèque des thèses de médecine depuis le début du XIX^e siècle. Depuis 1960, elle est dirigée par un scientifique des bibliothèques d'État. Elle reçoit aujourd'hui des fonds documentaires en provenance d'établissements du SSA qui déménagent ou sont dissous et est ouverte à tout le personnel du SSA ou, sur autorisation du directeur de l'École ou de son conservateur, à tout étudiant, chercheur ou autre lecteur intéressé par l'histoire de la médecine ;

⁹⁹ Page www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/arkotheque : « *Le musée du Service de santé des armées est officiellement créé en 1916 sous la dénomination "Documents et Archives de guerre". Il est inauguré par Justin Godart, sous-secrétaire d'État à la Guerre, le 2 juillet 1916.* »

¹⁰⁰ Très utile au moment de la Première Guerre mondiale où des progrès dans la médecine de guerre devaient être réalisés.

¹⁰¹ Page <https://evdg.sante.defense.gouv.fr/historique-de-la-bibliotheque>. Créée concomitamment à l'École d'application de la médecine militaire (1850), dont elle était une émanation. Elle est indépendante depuis 1974 mais est demeurée sur le site du Val de Grâce.

- Des expositions temporaires alliant sujets militaires et ouverture sur la cité. Par exemple¹⁰² :
 - 2010-2011 : *L'Ambulance 13 stationne au Val-de-Grâce*, conjointement à la sortie en librairie de la bande dessinée *L'Ambulance 13*¹⁰³,
 - 2010-2011 : *Verdun, vestiges de guerre blessures de la terre*, exposition de photos à l'occasion du 92^e anniversaire de l'Armistice de 1918 et du 90^e anniversaire de l'inhumation du Soldat inconnu à l'Arc de Triomphe,
 - 2019-2020 : Raymond Depardon : 1962-1963, photographie militaire,
 - 2024-2025 : *Alphonse Laveran, portrait d'un prix Nobel*,
 - 2024-2025 : *Gali Hagondokoff, comtesse du Luart, marraine du 1^{er} REC*.

Le musée est ouvert au public à horaires fixes six jours par semaine, avec un tarif modéré (5 € par adulte, gratuit pour les ressortissants du ministère des Armées). La fréquentation annuelle se situe autour de 22 000 visiteurs¹⁰⁴. Le modèle est fragile.

Cette présentation volontairement développée d'un espace de présentation existant du ministère des Armées doit nourrir la réflexion du SCA. Le SCA ne dispose pas d'un tel joyau architectural pour accueillir ses collections¹⁰⁵. Mais il pourrait déployer un espace de présentation sur ce modèle centralisé, à Rambouillet, à long terme, comme préconisé par un rapport de l'inspecteur du Commissariat des armées (ICA)¹⁰⁶.

Figure 5 : Extrait du rapport de l'inspecteur du commissariat des armées du 6 janvier 2022.

- L'établissement sur site d'un véritable espace dédié à l'histoire et aux innovations du commissariat, dont le projet pourrait être lancé dès à présent, afin de l'inclure dans les prochaines expressions de besoins infrastructure. Ce projet serait confié à une équipe de commissaires réservistes placés sous le pilotage du directeur du CIMCI ;
- L'installation permanente sur site d'une exposition d'effets, équipements et matériels de vie en campagne les plus récents, y compris prototypes. Cette exposition serait non seulement accessible aux délégations officielles civiles et militaires mais également aux détachements des armées et services (jusqu'au niveau unité élémentaire), leur permettant ainsi de débiter ou de clore une journée d'oxygénation sur la base d'une activité physique en forêt de Rambouillet et d'une visite d'un monument historique dans la région. Il est évident que les échanges avec les spécialistes du CIEC, les explications sur les processus de conception et d'acquisition, ainsi que les avis recueillis seront une plus-value certaine dans l'acceptation et la mise en œuvre ultérieure de ces moyens. La charge engendrée pourrait être en partie assumée par du personnel de réserve.
- La création sur site d'un pôle formation, aux infrastructures adaptées, et destiné à accueillir des stages de petits volumes dans des domaines très spécifiques ou spécialisés découlant de l'activité des CIS présents sur site.

Étant donné qu'aucune organisation n'existe pour le moment au sein du SCA pour la présentation du patrimoine du Service, cet embryon d'espace organisé peut être analysé comme la préfiguration d'un modèle centralisé, qui pourrait s'inspirer du Musée du Service de santé des armées, avec Rambouillet comme tête de chaîne d'un réseau du patrimoine du SCA.

Pourtant, l'histoire du quartier Général-Estienne n'est pas intimement liée aux fonctions du commissariat. Baptisé quartier de la Vénérie, il est depuis le règne de Louis XVI destiné à accueillir des chasses royales, vocation qui perdure jusqu'en 1831 où il commence à accueillir des

¹⁰² Selon Wikipedia et la page <https://www.les-enfants-du-patrimoine.fr/visites>.

¹⁰³ Ordas T., Mounier A., Bouet S. et Blanchot F., série de bandes dessinées publiées aux Éditions Bamboo.

¹⁰⁴ Chiffre de 2018, selon Wikipedia.

¹⁰⁵ Le site présente du charme, mais n'est pas classé par le ministère de la Culture.

¹⁰⁶ Lettre n° 26/ARM/SCA/DCSCA/ICA/NP du 6 janvier 2022 portant étude sur l'optimisation du fonctionnement des organismes du SCA implantés à Rambouillet.

détachements militaires, à la faveur des chenils et écuries qui y sont disponibles. Pourtant, il n'est affecté au ministère des Armées que depuis 1880 et a été marqué par la présence de trois régiments de cavalerie jusqu'en 1994 : 12^e régiment de cuirassiers, 4^e régiment de hussards et 501^e régiment de chars de combat. Cela explique son nom actuel, le général Jean-Baptiste Estienne (1860-1936), « père des chars » de l'armée française, ayant conçu la doctrine et introduit le char sur le champ de bataille en 1917. En 1994, parce que le 501^e RCC cherche un quartier plus adapté aux chars Leclerc dont il s'apprête à être doté, l'armée de Terre le déménage à Mourmelon et installe au quartier Général-Estienne la direction centrale du Commissariat de l'armée de Terre (DCCAT) en provenance du quartier parisien de Lourcine, des organismes du CAT et d'autres directions de l'armée de Terre.

En 2010, le SCA nouvellement créé en fait le siège de la plupart de ses organismes de direction et de pilotage de niveau opératif (les centres experts). Le niveau tactique est assuré par les opérateurs en région (établissements logistiques, plateformes et groupements de soutien à partir de 2014). Quinze ans après sa création, le SCA déplore régulièrement des rapports négatifs sur les conditions de vie et de travail dans la garnison de Rambouillet ; il l'attribue à un faible niveau d'investissement dans l'infrastructure, y compris le logement, depuis plus de deux décennies. La dernière opération d'ampleur réalisée le fut au début des années 2000, avec la construction du mess mixte. Par ailleurs, les enquêtes réalisées, depuis plusieurs années, sur la commune de résidence du personnel affecté à Rambouillet, montrent une répartition en quatre quarts à peu près équivalents¹⁰⁷ : Rambouillet et communes limitrophes dont personnel hébergé en bâtiment de cadres célibataires ; autres communes des Yvelines, département d'Eure-et-Loir ; autres départements dont Paris et départements des petite et grande couronnes. En dépit de ces éléments, le site de Rambouillet demeure le plus propice au développement d'un espace de présentation des collections du SCA et ce projet est même de nature à apporter au quartier Général-Estienne ce petit supplément d'âme évoqué plus haut dans ce mémoire.

Les grandes étapes de ce projet, nommé centralisé dans ce mémoire, ont déjà été élaborées par une équipe de projet placée auprès du directeur du CIMCI. Judicieusement, ces étapes ont été dénommées lignes d'opération (LO) et, au nombre de cinq, peuvent être lancées parallèlement, afin qu'un blocage sur un sujet n'entraîne pas la mise à l'arrêt de tout le projet. Les compartiments d'action identifiés pour la valorisation du patrimoine du SCA sont les suivants¹⁰⁸ :

- LO1 : Identification de ce patrimoine ;
- LO2 : Localisation et valorisation de ce patrimoine ;
- LO3 : Médiation culturelle de ce patrimoine ;
- LO4 : Gestion de ce patrimoine ;
- LO5 : Fonctionnement du conservatoire du SCA à Rambouillet.

L'analyse du schéma directeur du patrimoine du SCA montre des similitudes avec l'étude *supra* du Musée du Service de santé des armées : les biens qui arriveront progressivement au CIMCI de la part de particuliers ou d'institutions, seront traités de manière scientifique, sous la responsabilité d'un conservateur du patrimoine.

¹⁰⁷ *Ibid.*

¹⁰⁸ Lettre n° 443/ARM/SCA/CIMCI/DIR/NP du 13 septembre 2024 portant lettre de mission « transformation-logistique » et schéma directeur du patrimoine du SCA (SDAE, projet à jour du 16 janvier 2025).

Proposition pour un modèle centralisé :

- ❖ Création d'une délégation au patrimoine du SCA ;
- ❖ Réunion, dans les coursives et espaces communs du futur bâtiment multiservice du QGE, de la salle d'exposition déclinée selon les onze fonctions et la formation et de la salle d'exposition temporaire, au format de musée de tradition. De cette manière, elles seraient visibles des visiteurs (séminaristes, travailleurs nomades), ce qui contribuerait au rayonnement, mais elles seraient aussi accessibles aux résidents ;
- ❖ Rénovation bâtiminaire (B41 et B7) servant à accueillir le centre de documentation et les réserves ;
- ❖ Éléments de l'ECA restant à l'ECA mais pouvant être appelés à Rambouillet pour l'exposition temporaire, à l'exception des éléments du ressort du centre de documentation qui seraient rapatriés à Rambouillet ;
- ❖ Pas d'interaction avec le conservatoire du SCA de Bordeaux, qui resterait indépendant y compris financièrement ;
- ❖ Vocation du quartier Général-Estienne à accueillir à plus long terme un musée, à plus forte raison à obtenir l'appellation « musée de France » pour les collections exposées, facilitant l'insertion dans le réseau des musées du ministère et civils, avec des prêts et mises en dépôt. Éventuellement dans l'ancienne villa du commandant militaire de la place, aujourd'hui envisagée pour l'extension de la zone d'hébergement, villa qui pourrait être rénovée pour accueillir temporairement des chambres de passage pendant les travaux souhaités sur les hébergements existants (cf. SDAE). À l'issue des travaux, les hébergements pourraient être convertis en musée, avec l'avantage d'une ouverture de la parcelle sur la voie publique ;
- ❖ Financement du projet par l'UO SC01 et l'UO BdD, sans recours au modèle associatif. Modèle fragile avec un musée (cf. Musée du Service de santé des armées, rapport de la Cour des comptes).

Format	Lieux proposés	Avantages	Inconvénients
Délégation au patrimoine ou correspondant du patrimoine	/	Coordination interne Coordination avec les autres acteurs ministériels du patrimoine Accessoirement : réflexion sur les activités renforçant l'identité	/
Musée (exclusif du musée de tradition)	Rambouillet	Espace organisé de présentation du patrimoine Rayonnement Légitimité sur l'emprise Infrastructure disponible à court terme avec aménagements Extensions possibles (réserves, expositions temporaires, centre de documentation, service d'appui du centre de documentation, centre de conférences, boutique)	Situation excentrée Coût des aménagements pour un accès au public Indisponibilité des ressources humaines Absence de support associatif à ce jour Réseau à construire
Musée de tradition (exclusif du musée)	Rambouillet	Espace organisé de présentation du patrimoine Moins coûteux en infrastructure, surtout en matière d'accès du public Moins coûteux en ressources humaines (moins de visiteurs à accompagner) Expositions temporaires possibles Centre de documentation ou bibliothèque possible	Situation excentrée Rayonnement limité au public interne (du SCA et hors SCA) et aux personnes invitées Absence de support associatif à ce jour Réseau à construire
Espace de tradition	Salon-de-Provence	Présentation solide des fonctions du SCA par des spécialistes Renforcement de l'identité du SCA Coût limité en matière d'infrastructure et de ressources humaines Pas de partenariat à rechercher Réseau existant (celui des CIS)	Situation excentrée Espace de présentation du patrimoine non organisé Pas de regard sur les biens exposés Rayonnement limité au public de la défense (du SCA et hors SCA) et à des personnes invitées Pas d'expositions temporaires

b) Le modèle atomisé

Le quartier Général-Estienne présente plusieurs faiblesses, qui rejailliront inmanquablement sur un éventuel lieu dédié à la mémoire du SCA si ce site est choisi. Une première faiblesse réside dans l'insertion dans le tissu local, pour laquelle l'appui des collectivités locales est un élément essentiel. Le musée ou lieu de présentation doit revêtir un intérêt pour les exécutifs locaux. Or, dans cette sous-préfecture des Yvelines, le personnel du ministère des Armées est peu nombreux à vivre et le ministère des Armées, en conséquence, pèse peu en nombre d'administrés électeurs.

S'agissant de l'insertion d'un espace de présentation d'une collection du SCA dans le tissu ramboliteau, la région possède bien plusieurs lieux emblématiques qui attirent une forme de tourisme culturel, historique ou mémoriel¹⁰⁹. Mais quel intérêt les collectivités territoriales verraient-elles à aider le SCA à développer son espace d'histoire et d'innovation ? L'intérêt serait *a priori* faible¹¹⁰, quand bien même cela ajouterait une ligne sur la liste de l'office de tourisme, pour plusieurs raisons :

- eu égard premièrement au faible poids électoral de la communauté de défense dans ce bassin de vie ;
- eu égard deuxièmement à la jeune histoire du commissariat dans la ville de Rambouillet : le quartier conserve son nom lié à la cavalerie et l'arme blindée, assez légitimement après plus de cent ans de présence. Cette durée doit être mise en perspective avec les trois décennies de stationnement du commissariat. Il y a d'ailleurs toujours une délégation du 501^e RCC présente lors des cérémonies patriotiques à Rambouillet ;
- eu égard surtout à ce qui a été dit sur l'infrastructure et l'impossibilité, au moins dans un premier temps, à ouvrir cet espace sur la cité et donc au public ramboliteau.

Nonobstant l'attachement visible et renouvelé du président du Sénat, Monsieur Gérard Larcher, à la présence militaire dans la ville dont il a été le maire, la difficulté pour le SCA de s'entendre avec l'autorité régulatrice des transports en commun dans l'agglomération pour organiser des dessertes plus fréquentes du quartier Général-Estienne ou à faire mettre à disposition, entre la gare et le quartier Général-Estienne, les quelques minibus « à la demande » de la ville lors de réunions importantes dans les locaux des CIS de Rambouillet, est assez parlante à ce sujet¹¹¹.

Un modèle atomisé qui répondrait néanmoins aux critères réglementaires pourrait reprendre différemment à son compte l'idée du réseau. Ce modèle tirerait profit de tous les avantages du quartier Général-Estienne :

- la légitimité du SCA sur le quartier ;
- le charme offert par certains bâtiments du quartier ;
- la surface d'exploitation possible ;
- la présence de quatre centres interarmées du soutien¹¹² ;
- le poids du directeur du CIMCI comme tutelle ;
- la possibilité d'amener des groupes de visiteurs accrédités par car affrété ;

¹⁰⁹ Page <https://www.rambouillet-tourisme.fr/decouvrir-le-territoire/patrimoine-et-culture>. La communauté d'agglomération compte 36 communes et 80 000 habitants, à 52 kilomètres de Paris. On compte tout ce qui ressortit à la présence du roi de Rome, de Napoléon III, au passage de la 2^e division blindée, la laiterie de la reine, l'arboretum de Louis XVI, la maison d'Elsa Triolet et la bergerie nationale.

¹¹⁰ Plusieurs interviewés sont allés dans ce sens.

¹¹¹ Entretiens en visioconférence avec le CRGHC Monvoisin le 31 janvier 2025 et le 14 février 2025.

¹¹² Lettre de mission donnée au conservateur (6 mars 2024), *op. cit.* Responsables de la performance du service, les CIS apparaissent compétents pour alimenter les orientations quant à ce qu'il est pertinent de donner à voir sur le thème de l'histoire et de l'innovation.

- l'accessibilité acceptable par transports en commun pour des visites individuelles programmées.

Rambouillet ne serait plus choisi pour son environnement culturel et d'agrément décrit dans le paragraphe ci-dessus, mais purement comme citadelle du SCA, annexe champêtre de la DCSCA, cantonnée pour sa part dans un Balard trop exigü.

Un conservatoire du SCA existe déjà à Bordeaux. Il correspond à une initiative locale, conjonction de la volonté d'un chef – plus exactement, de l'impulsion d'un chef de corps jamais remise en question par ses deux successeurs jusqu'à présent –, de la présence d'anciens officiers qualifiés, de l'existence de collections et de la relative disponibilité de locaux. Mais les moyens financiers et humains manquent. Plutôt que d'engager des dépenses conséquentes à Rambouillet pour créer un conservatoire qui reprendrait la substance de ce qui existe à Bordeaux, un modèle éclaté pourrait être privilégié.

Proposition pour un modèle atomisé :

- ❖ Création d'une délégation au patrimoine ou d'un correspondant pour le patrimoine du SCA ;
- ❖ Pas de création d'un musée en propre, exigeant en termes d'investissements et d'expertise mais privilégier le développement de structures dispersées sur le territoire ;
- ❖ À Rambouillet, limitation des réserves, dans les bâtiments devant être rénovés et réaménagés (B41 et B07) ; elles permettraient des prêts à d'autres institutions et d'imaginer la création d'expositions temporaires, dans ou hors les murs ; elles répondraient parfaitement à la nécessité de créer et d'animer un réseau du patrimoine du SCA ;
- ❖ Labélisation, accompagnement et enrichissement (avec les crédits budgétaires correspondants) du conservatoire du SCA à Bordeaux ;
- ❖ Encouragement à la création et à l'enrichissement des espaces de tradition dans les organismes du SCA (avec les crédits budgétaires correspondants) : Verdun, Besançon, etc.
- ❖ Hébergement d'une exposition permanente du SCA par un musée existant, si possible dont les collections sont estampillées « musée de France » pour bénéficier d'un certain niveau de rayonnement, d'exigence et d'expertise (par exemple : Musée de l'Armée, pôle muséal de Bourges en construction, Musée de l'Empéri de Salon-de-Provence), avec une convention de dépôt de longue durée stipulant que les biens seront identifiés comme appartenant au SCA ;
- ❖ Création d'une nouvelle exposition temporaire chaque année, itinérante dans les écoles du SCA, au LabSCA, dans le bâtiment multiservices de Rambouillet ou dans les structures partenaires, dans ou hors ministère des Armées, pour le rayonnement y compris aux fins de recrutement ;
- ❖ À Lyon, établissement d'un centre de documentation adossé au LabSCA, pour bénéficier d'une installation neuve ou refaite à neuf, pour ne pas devoir se faire une place dans une emprise déjà suroccupée par d'autres entités, enfin pour bénéficier d'un accès relativement facile dans une grande ville bien desservie et siège d'une faculté d'histoire et de musées ;
- ❖ Financement par des partenaires, par l'UO SC01 et complément résiduel par les UO BdD concernées.

Format	Lieux proposés	Avantages	Inconvénients
Délégation au patrimoine ou correspondant du patrimoine	/	<ul style="list-style-type: none"> Coordination interne Coordination avec les autres acteurs ministériels du patrimoine Accessoirement : réflexion sur les activités renforçant l'identité 	/
Musée hors SCA	<ul style="list-style-type: none"> Musée de l'armée, Musée de l'Empéri, Musée du SSA, Pôle muséal de Bourges, autre 	<ul style="list-style-type: none"> Espace organisé de présentation du patrimoine Rayonnement plus large Infrastructure disponible à court terme, avec aménagements supportés par l'entité accueillante Pas de coût en ressources humaines Pas de réseau à construire 	<ul style="list-style-type: none"> Coût de l'occupation, prévu dans une convention Dépendance à une autre entité, voire précarité de la convention d'occupation PSC déjà élaboré sans droit de regard de la DCSCA
Musée de tradition	<ul style="list-style-type: none"> Rambouillet, Lyon, Salon-de-Provence, Querqueville 	<ul style="list-style-type: none"> Espace organisé de présentation du patrimoine Moins coûteux en infrastructure, surtout en matière d'accès du public Moins coûteux en ressources humaines (moins de visiteurs à accompagner) Expositions temporaires possibles Centre de documentation ou bibliothèque possible 	<ul style="list-style-type: none"> Rayonnement limité au public interne (du SCA et hors SCA) et aux personnes invitées Absence de support associatif à ce jour Réseau à construire

Conservatoire	Bordeaux	<p>Existence d'une structure et de collections</p> <p>Existence d'une équipe et d'une expertise</p> <p>Existence d'une infrastructure, coût limité de son amélioration</p> <p>Existence d'un centre de documentation, possibilité de le relier à un service d'appui situé à Rambouillet</p> <p>Existence d'un réseau</p> <p>Expositions temporaires possibles</p>	<p>Éloigné de la direction centrale du SCA</p> <p>"PSC" déjà élaboré sans droit de regard (jusqu'à présent) de la DCSCA</p> <p>Accessible au public avec demande d'accès préalable, pas de visite libre</p>
Espace de tradition	<p>Chaque CIS (espace unique à Rambouillet et Vélizy)</p> <p>Chaque école</p> <p>Chaque PF</p>	<p>Présentation solide des fonctions du SCA par des spécialistes</p> <p>Renforcement de l'identité du SCA</p> <p>Coût limité en matière d'infrastructure et de ressources humaines</p> <p>Pas de partenariat à rechercher</p> <p>Réseau existant (celui des CIS)</p>	<p>Espace de présentation du patrimoine non organisé</p> <p>Pas de regard sur les biens exposés</p> <p>Rayonnement limité au public de la défense (du SCA et hors SCA) et à des personnes invitées</p> <p>Pas d'expositions temporaires</p>
Salle d'honneur	<p>Chaque GSC</p> <p>Chaque ELOCA</p> <p>DCSCA</p>	<p>Renforcement de l'identité de l'unité</p> <p>Cohésion du personnel</p> <p>Coût infrastructurel limité</p> <p>Peut être facilement initié par la DCSCA en poussant l'initiative des ComGSC</p> <p>Réseau inutile</p>	<p>Espace de présentation du patrimoine non organisé</p> <p>Pas de regard sur les biens exposés</p> <p>Rayonnement limité au public de la défense (du SCA et hors SCA) et à des personnes invitées</p> <p>Pas d'expositions temporaires</p>

c) *Tableau récapitulatif des typologies de lieux de présentation muséaux :*

Ces typologies en fonction du degré d'institutionnalisation des lieux de présentation sont à croiser avec les deux modèles possibles : centralisé, atomisé.

Le type institutionnel privilégie la labellisation de structures comme les musées, les « musées de France », voire les musées de tradition et un centre de documentation, nécessitant l'implication forte du commandement et du ministère du fait de la lourdeur de sa mise en place.

Le type formalisé privilégie la labellisation de structures intermédiaires. C'est selon nous le plus équilibré et le plus souhaitable, car plus souple.

Le type informel privilégie les structures non labellisées par la DMCA.

Institutionnel	Formalisé	Informel
Un musée de tradition	Un conservatoire	/
Un musée	Une collection exposée dans un musée non administré par le SCA	/
Un musée avec appellation musée de France	Une exposition temporaire itinérante	/
Un centre de documentation	Un centre de documentation	Un centre de documentation
Pas d'autres structures labellisées (salles d'honneurs et espaces de tradition à la diligence de chaque chef d'organisme)	Pas d'autres structures labellisées (salles d'honneurs et espaces de tradition à la diligence de chaque chef d'organisme)	Pas de structures labellisées mais une politique active de développement de salles d'honneur et espaces de tradition dans les unités

Conclusion

La question du vecteur le plus adapté pour valoriser la mémoire du Service du commissariat des armées et celle des hommes et des femmes qui ont servi ou servent dans des services de soutiens des forces armées doit prendre en compte plusieurs contingences. L'espace dédié à l'histoire et l'innovation dans le SCA peut revêtir un caractère très institutionnel comme un musée, un caractère formalisé par la labellisation de musées de tradition et de conservatoires par la direction de la mémoire, de la culture et des archives, ou un caractère informel par la création et l'embellissement, au niveau local, de salles d'honneur. Les propositions de modèles centralisé ou atomisé, ont vocation à nourrir la réflexion.

Connaître son histoire est essentiel pour un service, surtout au sein du ministère des Armées où les lieux de mémoire et les traditions sont si importants, ce que reflètent les instances de gouvernance. Dans un paysage hétérogène de musées, espaces de tradition et autres conservatoires, le riche patrimoine du SCA doit se trouver un mode d'expression, qu'il affermira au fil du temps.

La rupture que représentent les années 2010-2013 dans l'histoire du Service a eu des conséquences sur la gestion du patrimoine et de la mémoire des commissariats ; cette rupture a entraîné des politiques différentes, mais une lente reconstitution se met en place, même sans concertation ni organisation. Le mouvement actuel de recensement va dans le sens de la consolidation des initiatives isolées des quinze dernières années.

Le choix du vecteur de la mémoire du Service viendra après avoir mené une réflexion sereine et lucide sur le message à porter et sur les moyens que le service voudra y consentir en matière d'infrastructure et d'implication dans le fonctionnement quotidien. Quel qu'il soit, ce lieu dédié s'intégrera dans le paysage culturel et mémoriel du ministère des Armées puis constituera petit à petit son propre réseau interne au Commissariat. Ces deux cercles ne s'excluent pas l'un l'autre et nourriront la programmation.

L'avènement d'un *musée* pour le SCA représente beaucoup de défis qu'il sera difficile de relever au cours de cette décennie. Cependant, les attentes sont réelles et il paraît nécessaire que l'ambition visant à permettre la naissance d'un ou plusieurs lieux dédiés à sa mémoire, son présent et son avenir soit portée au plus haut niveau du service.

Présentation des sources du mémoire et bibliographie

- Témoignages** ;

LÉTANG Géraud, historien, enseignant-chercheur à l'École de guerre. Entretien oral libre qui s'est déroulé sur rendez-vous dans le bureau de l'enseignant le 2 octobre 2024.

PÉTREQUIN Jean-Baptiste (CDT), conservateur du patrimoine, officier traitant à l'EMAT/SCPS/BORG. Entretien oral libre qui s'est déroulé dans le bureau du commandant au ministère le 9 janvier 2025.

CHAMPEAUX Antoine (LCL ®), conservateur du patrimoine, SEZNEC Géraud (LCL), conservateur du patrimoine, LENGLET Noémie (SLT), officiers traitants à la délégation au patrimoine de l'armée de Terre. Entretiens oraux libres qui se sont déroulés dans les locaux de la DELPAT le 17 janvier 2025.

RODRIGUES Manuel (CRC1), président de l'association amicale des commissaires et anciens officiers administratifs pour l'armement (AACAA), LE GOFF Yann (CRC2 ®), secrétaire général et ancien président de l'AAoCtAA). Entretien oral libre qui s'est déroulé sur rendez-vous dans le bureau du premier au ministère le 20 janvier 2025.

DENGLOS Guillaume, historien au service historique de la défense. Entretien oral libre qui s'est déroulé sur rendez-vous au pavillon de la Reine le 22 janvier 2025.

GIMPEL Éric (CRC1), directeur-adjoint de l'Économat des armées. Entretien oral libre qui s'est déroulé sur rendez-vous dans le bureau du commissaire à Pantin le 24 janvier 2025.

KRAUSE Yannick (LCL), conservateur du patrimoine, directeur du Musée des blindés. Entretien téléphonique libre qui s'est déroulé sur rendez-vous le 24 janvier 2025.

DAMBIEL, Jean-Claude (CES er), membre de la réserve citoyenne, officier de tradition du GSC de Bordeaux, responsable du conservatoire du SCA à Bordeaux. Entretien téléphonique libre qui s'est déroulé sur rendez-vous le 25 janvier 2025.

CARON Bruno (CRC2), conseiller du DCSCA pour la communication. Entretien oral libre qui s'est déroulé sur son invitation dans le bureau du commissaire le 29 janvier 2025.

RECOURSÉ Bernard (CRC1), chef d'état-major de l'inspection du commissariat des armées. Entretien oral libre spontané qui s'est déroulé dans le bureau du commissaire le 29 janvier 2025.

PROAL Adrien (CRC2), commissaire d'ancrage Marine, à titre privé historien et collectionneur. Entretien oral libre qui s'est déroulé sur rendez-vous à Paris le 29 janvier 2025.

MANTIN Jean-Michel (CRG1 2S), ancien directeur du CIMCI et à ce titre ancien chef d'emprise du QGE de Rambouillet. Entretien téléphonique libre qui s'est déroulé sur rendez-vous le 30 janvier 2025.

WARNANT Éric (CRC2 ®), directeur de l'ONAC-VG des Yvelines et MORIN Nicolas (SCH ®), agent de l'ONAC-VG de Paris. Entretien oral libre qui s'est déroulé sur rendez-vous à la caserne d'Artois de Versailles le 31 janvier 2025.

MONVOISIN Hervé (CRGHC 2S), ancien inspecteur du commissariat des armées, président de l'association des commissaires des armées (ACA). Entretien libre en visioconférence programmée qui s'est déroulée le 31 janvier 2025.

LE ROCH Jean (CRG2), directeur de l'École des commissaires des armées. Entretien téléphonique libre qui s'est déroulé le 7 février 2025.

DUPONT Pascal (CRG2 2S), chargé de mission au Centre des études stratégiques aérospatiales (CESA). Entretien téléphonique libre spontané qui s'est déroulé le 12 février 2025.

LE SANT Jean-Patrice (GBA), directeur du CESA et à ce titre délégué au patrimoine de l'armée de l'Air et de l'Espace. Entretien téléphonique libre qui s'est déroulé sur rendez-vous le 13 février 2025.

MANTIN Jean-Michel (CRG1 2S). Second entretien oral libre qui s'est déroulé sur rendez-vous à Paris le 14 février 2025.

MONVOISIN Hervé (CRGHC 2S). Second entretien libre en visioconférence programmée qui s'est déroulée le 14 février 2025.

DAMBIEL Jean-Claude (CES er) et CLERCQ Guy (LTN er), membres de la réserve citoyenne. Visite programmée du conservatoire du SCA de Bordeaux, au quartier Nansouty, qui s'est déroulée le 18 février 2025.

DUPONT Pascal (CRG2 2S). Entretien oral libre qui s'est déroulé sur rendez-vous au CESA le 12 février 2025.

CAMPREDON Vincent (CRG1 2S), ancien directeur du Musée de la Marine. Entretien oral libre qui s'est déroulé sur rendez-vous à l'École de guerre le 3 mars 2025.

EHRHART-DUFFO Isabelle (CRGHC), inspectrice du commissariat des armées. Entretien oral libre qui s'est déroulé sur rendez-vous dans le bureau de la générale le 5 mars 2025.

Que toutes ces personnes soient ici remerciées de m'avoir consacré du temps et fait partager leur expertise et leur hauteur de vue sur mon sujet.

- Références bibliographiques** ;

Michèle Gellereau (dir.), *Témoignages & médiations des objets de guerre en musée*, Villeneuve-d'Ascq, Septentrion Presses universitaires, 2017.

Barcellini Caroline, *Le Musée de l'armée et la fabrique de la nation. Histoire militaire, histoire nationale et enjeux muséographiques*, Paris, L'Harmattan, 2010.

Beaufigeau Patrick, Eveno Pierre, Genu Xavier, *De l'intendance militaire au commissariat de l'armée de Terre*, Paris, ECPAD, 2009.

Carré Claude, *Histoire du ministère de la défense*, Centre d'études d'histoire de la défense, Lavauzelle, 1991.

« Identités et patrimoine », Paris, *Inflexions* n° 40, 2019.

Réfléchir à la mobilisation économique au XXI^e siècle. Extraits de l'ouvrage de l'intendant militaire Ferdinand Laporte, Paris, EDIACA, décembre 2023.

Cour des comptes, « La politique muséale du ministère des Armées », 8 juin 2022.

Annexes I : Liste des documents et textes importants

Loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France.

Décret n° 2009-1494 du 3 décembre 2009 portant création du Service du commissariat des armées.

Décret n° 2012-1029 du 5 septembre 2012 portant statut particulier du corps des commissaires des armées.

Arrêté n° 3685/ARM/SGA/DMPA/DPC du 5 octobre 2020 portant organisation de la commission scientifique des collections du patrimoine mobilier du ministère des Armées.

Instruction ministérielle n° 303/ARM/SGA/DMCA/SDPC du 20 mars 2023 définissant et organisant au sein du ministère de la défense les musées, musées de tradition, centres d'interprétation, conservatoires et salles d'honneur.

Instruction ministérielle n° 97/DEF/DMPA/DPC du 1^{er} septembre 2014 organisant le suivi scientifique et la gestion logistique des biens culturels mobiliers au sein du ministère de la défense.

Instruction ministérielle n° 1515/SGA/DMCA/SHD/DHS/DSD du 16 mai 2022 sur les filiations et l'héritage de tradition des unités dans les armées et dans la gendarmerie nationale.

Lettre n° 136/AERO HYERES/NP du 10 septembre 2024 portant projet scientifique et culturel de l'espace de tradition de l'aéronautique navale de Hyères (ETAN).

Questionnaire soumis aux directeurs de CIS et de l'ECA.

Fascicule « Galerie historique de l'ECA ».

Fascicule « Conservatoire du Service du commissariat des armées de Bordeaux – Espace Adrian ».

Annexe II : Glossaire

Les définitions sont regroupées par bloc, les blocs correspondant au texte dans lequel les termes apparaissent.

Définition et catégories de biens culturels

Biens culturels : définition de l'IM n° 97 : « *Sont considérés comme biens culturels les biens qui, à titre religieux ou profane, sont désignés par chaque État comme étant d'importance pour l'archéologie, la préhistoire, l'histoire, la littérature, l'art ou la science et qui appartiennent aux catégories ci-après :*

- *les biens concernant l'histoire, y compris l'histoire des sciences et des techniques, l'histoire militaire et sociale ainsi que la vie des dirigeants, penseurs, savants, artistes nationaux et les événements d'importance nationale ;*

- *les produits des fouilles archéologiques ;*

- *les éléments provenant du démembrement des monuments artistiques ou historiques et des sites archéologiques ;*

- *les objets d'antiquité ayant plus de cent ans d'âge, tels qu'inscriptions, monnaies et sceaux gravés ;*

- *le matériel ethnologique ;*

- *les biens d'intérêt artistique tels que (i) tableaux, peintures et dessins faits à la main sur tout support et en toutes matières (à l'exclusion des dessins industriels et des articles manufacturés à la main) ; (ii) productions originales de l'art statuaire et de la sculpture, en toutes matières ; (iii) gravures, estampes, lithographies originales ; (iv) assemblages et montages artistiques originaux, en toutes matières, etc. ;*

- *les objets d'ameublement ayant plus de cent ans d'âge et instruments de musique. »*

Vocabulaire de la conservation-restauration

Conservation préventive : ensemble des mesures et actions ayant pour objectif d'éviter et de minimiser les dégradations et les détériorations ou pertes à venir et par conséquent toute intervention invasive ;

Conservation curative : ensemble des actions directement entreprises sur un bien culturel ayant pour objectif d'arrêter un processus actif de détérioration et/ou de limiter une dégradation ;

Restauration : ensemble des actions directement entreprises sur un bien culturel en état stable ayant pour objectif d'en améliorer l'appréciation, la compréhension et l'usage ;

Restitution d'un état antérieur : ensemble des actions directement entreprises sur un bien culturel ayant pour objectif de redonner à l'objet l'appréciation, la compréhension et l'usage d'une étape précédente de son histoire ;

Réparation : ensemble des actions directement entreprises sur un bien culturel pour le maintenir ou le remettre en état de **fonctionnement** ou d'usage ;

Reconstruction : ensemble des actions visant à agréger à un bien culturel de nombreux et nouveaux éléments non authentiques qui permettent de lui redonner une compréhension.

Scientifique affectataire : entité à qui est confiée par la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives, la conservation d'un bien culturel – que ce dernier soit affecté ou déposé au ministère – et qu'il suit scientifiquement. Il peut déposer (il est déposant) ou recevoir en dépôt (il est dépositaire) des biens culturels.

Vocabulaire des opérations de suivi et de gestion des biens culturels

Affectation : l'affectation est la désignation par le gestionnaire de bien (directeur de la mémoire du patrimoine et des archives) de l'entité ou du service à qui a été confiée la conservation de l'œuvre à titre permanent.

Dépôt : le dépôt désigne la situation d'un bien culturel placé durablement hors de son affectation.

Prêt : le prêt désigne la situation d'un bien culturel placé temporairement hors de son affectation, par exemple le temps d'une exposition.

Récolement : le récolement est l'opération qui consiste à vérifier sur pièce et sur place, à partir d'un bien ou de son numéro d'inventaire : la présence de ce bien, sa localisation, son état, son marquage et la conformité à l'inventaire.

Suivi scientifique : le suivi scientifique d'un bien culturel recouvre l'ensemble des opérations qui permettent de conserver ce bien dans les meilleures conditions.

Gestion logistique : la gestion logistique d'un bien culturel recouvre le suivi de ce bien conformément aux dispositions de l'arrêté du 21 février 2012 relatif à la gestion logistique des biens mobiliers affectés au ministère de la défense, sans préjudice des dispositions législatives ou réglementaires fixant la gestion des biens culturels définis *supra*.

Divers

Projet scientifique et culturel (PSC) : document rédigé par le responsable d'un musée définissant la vocation, les grandes orientations et les stratégies de l'établissement pour les cinq ans à venir. Étude des collections et des publics du musée, qui doit déboucher sur une politique définissant des actions concrètes. En cas de projet de travaux, la rédaction d'un PSC et sa mise à jour sont obligatoires pour obtenir une aide à l'investissement de la part de l'État.

Musée de France : définition de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 : Les « musées de France » sont des musées agréés par l'État et bénéficiant prioritairement de son aide. L'appellation « Musée de France » peut être accordée aux musées appartenant à l'État, à une autre personne morale de droit public ou à une personne de droit privé à but non lucratif. Plus de 1 200 musées bénéficient de l'appellation « Musée de France ».

Est considéré comme « Musée de France » « toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un *intérêt public et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public* » (Art. L. 410-1.).

Le musée propriétaire d'une telle collection doit répondre en outre à des critères spécifiques pour obtenir cette appellation :

- L'engagement sur les missions : conserver, restaurer, étudier, enrichir les collections ; les rendre accessibles au public ; mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion ; contribuer aux progrès et à la diffusion de la recherche (Art. L. 441-2.).
- Être obligatoirement dirigé par un personnel scientifique issu de la filière culturelle territoriale ou nationale (conservateur ou attaché de conservation).
- Disposer en propre ou en réseau avec d'autres musées, d'un service éducatif.
- Tenir à jour un inventaire de ses collections.
- Rédiger un projet scientifique et culturel (PSC) qui fixe ses grandes orientations.

Annexe III : Compléments de l'étude des patrimoines des anciens corps d'officiers de soutien et les aumôniers militaires

(première partie, deuxième sous-partie)

a) *Le commissariat de l'armée de Terre*

Le patrimoine du commissariat de l'armée de Terre (CAT) est le plus ancien et le plus volumineux en quantité et en diversité. Le plus ancien car c'est au Moyen-Âge qu'apparaît l'embryon d'une administration militaire ; le plus volumineux car, ce qui est à l'époque l'armée¹¹³ faisant preuve d'une appétence inégalée pour la tradition et les marqueurs identitaires, mentionnée plus haut, son commissariat n'échappe pas à cette dynamique.

Dès 1992¹¹⁴, l'armée de Terre et son CAT ont d'ailleurs œuvré à ouvrir un musée particulier, avec deux orientations : l'histoire d'une part, « *les évolutions des prestations fournies au profit de la collectivité militaire (matériels, uniformes, etc.)* ». Ce musée sera inauguré le 25 juin 1993¹¹⁵, jour de la fête des Écoles. Le patrimoine de ce service a donc fait l'objet d'une valorisation et d'une réflexion conséquente.

De surcroît, en 2009, à l'heure de sa dissolution, le service était suffisamment mature pour publier une somme¹¹⁶ de plus de 300 pages sur son histoire et sur son présent, tourné vers l'innovation en ce début de XXI^e siècle, et ouvrant sur les perspectives du soutien interarmées que le nouveau Service du commissariat des armées allait désormais prendre en charge.

Il ne s'agit pas de rapporter ici en détail l'histoire depuis l'Ancien Régime des commissaires des armées, alors appelés commissaires, clerks des maréchaux ou commis, ces bourgeois, civils, que le roi de France avait ressenti le besoin de nommer pour contrôler le bon usage des sommes d'argent forfaitaires qu'il versait à ses vassaux pour l'entretien d'une armée soldée et administrer les troupes, mais de préciser que l'administration militaire est formalisée dès une ordonnance du 30 avril 1351 du roi Jean II le Bon, ce qui explique l'ancienneté du patrimoine du CAT. Environ deux siècles plus tard, par l'ordonnance du 12 août 1523 de Gien-sur-Loire, le roi François I^{er} décide que l'investiture royale sera donnée aux commissaires des guerres par lettres patentes. L'ordonnance du 20 août 1767 leur reconnaît le statut de militaires. Une ordonnance de 1783 les assimile aux capitaines¹¹⁷.

Le patrimoine du CAT renvoie à plusieurs dimensions matérielles et immatérielles. Les hommes et femmes qui ont servi l'intendance ont aussi une riche histoire : en plus des commissaires, les

¹¹³ La terre est le milieu par défaut.

¹¹⁴ Lettre n° 569/DEF/DCCAT/CAB du 13 octobre 1992 du directeur central adressée aux chefs d'organisme.

¹¹⁵ Lettre n° 168/DEF/DCCAT/CAB/COM du 22 février 1993, *idem*.

¹¹⁶ Beaufigeau Patrick, Eveno Pierre, Genu Xavier, *De l'intendance militaire au commissariat de l'armée de Terre*, Paris, ECPAD, 2009.

¹¹⁷ *Ibid*, pp. 14-15.

officiers, sous-officiers et hommes du rang d'administration, le personnel civil¹¹⁸, les maîtres ouvriers tailleurs¹¹⁹, bottiers et cordonniers¹²⁰, sans oublier l'intendance coloniale¹²¹.

Les symboles font aussi partie du patrimoine, avec les attributs, les insignes en tissu et métalliques et, étonnamment mais très sérieusement, les écussons de sport qui sont généralement une reproduction imprimée de l'insigne métallique de l'unité. Les attributs les plus connus du commissariat de l'armée de Terre sont le faisceau de licteurs¹²², la feuille d'acanthé, la corne d'abondance, l'étoile à cinq branches¹²³, la couleur grise de la passenterie¹²⁴.

En tant que service de l'armée de Terre, le commissariat a lui aussi son saint patron : Martin de Tours, fêté le 11 novembre. La célébration chaque année du saint patron de l'arme ou service permet de renforcer l'esprit de corps et la cohésion du personnel civil et militaire. Selon l'ouvrage cité en référence¹²⁵, « *l'intendance ayant choisi saint Martin, coutume née au cours de la Seconde Guerre mondiale et officiellement reconnue depuis le 12 janvier 1989 par la congrégation pour le culte divin du Saint-Siège. Martin, soldat par force, moine par choix et évêque par devoir, a su se pencher sur les besoins des hommes dans les mépriser* ».

Parmi les métiers et que le musée cherchait à montrer, ce qui tourne autour des tenues vient rapidement à l'esprit : les ordonnances de 1729 et 1746 imposent aux officiers de l'armée royale de porter un uniforme¹²⁶, ceux portés par les commissaires des guerres selon leurs fonctions sont d'ailleurs décrits dès 1746. Des échantillons de tissus estampillés d'un timbre officiel pour attester de leur conformité sont conservés, pour rappeler que ce sont les corps de troupe qui faisaient réaliser effets, écussons et accessoires « *par leurs ateliers de réparation dont ils demeurent*

¹¹⁸ *Ibid*, p. 38. Les autorités ont alterné au cours du temps entre organisation en régie et recours à l'entreprise privée, les fournisseurs étant appelés « munitionnaires ». Dans ce deuxième cas, le service d'approvisionnement mis sur pied pendant un conflit est démantelé à la fin de celui-ci. Sous l'Empire, les trois régies sont la régie des vivres-pain (avec aussi eau-de-vie, légumes et sel), la régie des vivres-viandes et la régie des fourrages (avec aussi bois de chauffage et éclairage). Les bataillons de commis et ouvriers d'administration (COA) permettent d'outrepasser les défaillances d'entreprises privées pour fournir aux armées en campagne le soutien nécessaire à l'avant, avec la distinction entre les spécialistes des tâches administratives (commis, aujourd'hui fonctionnaires) et les agents de ce qui est aujourd'hui « la division d'exploitation » de l'intendance (ouvriers, aujourd'hui ouvriers d'État). Les unités de COA ont fourni en 1914 les services mobilisateurs puis, parmi les hommes en âge de combattre, certains ont remplacé les blessés sur le front dans des unités combattantes tandis que des blessés étaient réaffectés dans des unités de COA, ce qui explique que les Croix de guerre soient courantes dans les unités de commis et ouvriers alors qu'elles ne constituaient pas, normalement, des unités combattantes.

¹¹⁹ Règlement du 2 septembre 1775.

¹²⁰ Ordonnance du 17 mars 1788.

¹²¹ *Ibid*, p. 31. Créée en 1901 et confiée à un commissariat colonial issu du commissariat de la Marine, fusionnée en 1966 avec l'intendance militaire. Son patrimoine appartient donc, en 2009, au patrimoine du CAT.

¹²² *Ibid*, pp. 42-43. Décision ministérielle du 9 février 1887. Verges pour l'administration des finances des armées, couronne pour les vertus civiques et militaires, drapeau pour le sens du service, coq pour la vigilance et feuilles d'acanthé pour les fonctions d'encadrement. Sous l'Ancien Régime, les commissaires des guerres portaient même une guirlande d'acanthé (que la mode minimaliste a remplacé par la seule feuille d'argent sur fond variable selon les règlements au XX^e siècle) pour évoquer les élites intellectuelles de l'antiquité gréco-romaine.

¹²³ *Ibid*, p. 44. Depuis 1830 sur les boutons d'uniformes des ouvriers, en substitution à la fleur de lys. Symbole des éclaireurs, de l'esprit, de la lumière dans la nuit, voire des connaissances face à l'ignorance.

¹²⁴ *Ibid*, p. 47. Dès 1746 sous la nuance « gris de fer », puis ordonnance du 2 septembre 1775. En 1919, le gris revient sous la nuance « gris cendré ». En 1984 apparaît le plastron d'arme « gris perle ».

¹²⁵ *Ibid*, p. 47. On peut ajouter que la probité de saint Martin l'a amené à ne donner au pauvre que la doublure de sa pelisse, achetée sur ses deniers propres, sans toucher à la partie du manteau payée par les deniers publics.

¹²⁶ Le ministre Louvois avait donné de premières orientations en matière d'uniforme des officiers par ordonnances dès 1666.

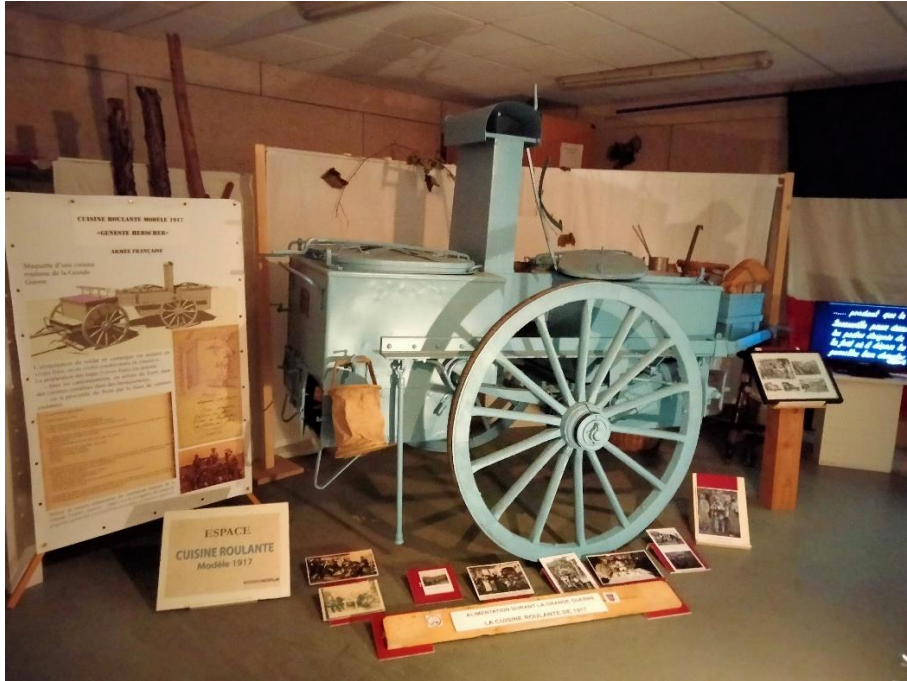
gestionnaires »¹²⁷. Le Musée du commissariat de l'armée de Terre exposait une collection d'uniformes. Mais le matériel raconte aussi l'histoire du service : les boulangeries de campagne, le transport de viande fraîche aux armées, les blanchisseries et ateliers de réparation des effets d'habillement, le matériel mobile de cuisine collective et autres équipements de vie en campagne sont intéressants à étudier pour améliorer sans cesse le soutien délivré – intéressant donc parce que les équipements du passé peuvent tout à fait servir de prétexte de réflexion à ce qui se fait actuellement et surtout à ce que pourrait être l'avenir du soutien – et intéressants à montrer au public pour rendre compte visuellement de ce que sont les exigences du soutien des forces armées. Si le quotidien du soldat en général se décline souvent entre temps de paix et temps de guerre, le patrimoine du soutien en particulier peut, d'autant plus, captiver un public interne comme extérieur, qu'il donne à voir du matériel, des procédures (par exemple, paiement de solde, achat public, paquetage distribué, prestations) et une organisation très modulable.

Enfin, comme dans le commissariat de la Marine (voir ci-dessous), de grandes figures d'intendants et de commissaires font partie du patrimoine du service. Les noms et les insignes associés de promotion des ÉCAT puis, à partir de 2001, de l'École militaire supérieure d'administration et de management (EMSAM), suffisent à prendre la mesure de ce patrimoine de l'administration militaire française (dans l'ordre des promotions, liste non exhaustive) : cardinal de Richelieu, Stendahl, Colbert, duc de Choiseul, Adrian, duc de Sully, Colbert, Daru, Louvois.

Figure 6 : Photographies du conservatoire du SCA à Bordeaux exposant du patrimoine de commissariat de l'armée de Terre ou acquis ultérieurement.



¹²⁷ *Ibid*, p. 35. Une instruction du 21 février 1972 mettra à jour le statut particulier des maîtres ouvriers au sein de la population militaire.



b) Le commissariat de la Marine

Le patrimoine du commissariat de la Marine est à rechercher dans la Marine et ce depuis sept siècles¹²⁸. Il ne semble pas y avoir un patrimoine propre conséquent, sans doute en raison de l'évolution très parallèle entre les deux corps d'officiers : officiers de marine et commissaires de marine, d'aucuns diront d'un ton plaisant Navale et Navale Lettres.

¹²⁸ *Le commissariat de la Marine*, Paris, ADDIM, Collection Les armes et les hommes, Paris, 1995.

Dans un ouvrage retraçant sa propre histoire¹²⁹, le commissariat de la Marine rappelle cette proximité ; la préface rédigée par le chef d'état-major de la Marine d'alors fait l'éloge des commissaires : « *Voilà sept siècles que la « fonction commissariat » a pris naissance dans ce qui allait devenir la Marine, que les officiers qui l'exercent ont appris à connaître la complexité des choses de la mer, qu'ils ont su s'adapter à l'évolution du rôle de la Marine et répondre à ses besoins, qu'ils font corps avec elle et participent directement à sa disponibilité et à son aptitude au combat.* »

Sur l'uniforme, les symboles de la nature et la couleur du velours venaient différencier les divers corps d'officiers : le chêne et la vigne (abondance) et le parement brun loutre ornaient la tenue des commissaires¹³⁰. Le corps des commissaires de marine était petit et très homogène et avait, d'une certaine manière, vocation à déborder, c'est-à-dire à chercher à rayonner par des mobilités extérieures. Il existe de grandes figures parmi ces commissaires et certains ont connu un remarquable destin, comme Deligny et Bunoust¹³¹ par exemple, qui peuvent tout à fait servir d'exemple d'engagement à leurs pairs.

Comme évoqué, le commissariat de la Marine avait créé en 1995, dans la Corderie royale de l'arsenal de Toulon, un conservatoire des tenues élaborées et distribuées dans la Marine nationale.

L'uniforme du marin est assez tardif. Le marin, « spécialiste de la mer »¹³², n'est d'abord pas habillé par l'institution. Il doit se présenter à bord du bâtiment auquel il est inscrit avec des habits adaptés au travail embarqué. La première description d'une tenue de matelot et d'officier marinier du bas de la hiérarchie concerne la grande tenue (1804), avant la description du trousseau nécessaire au travail de bord (1824). Pour les officiers de marine, une décision du roi de 1756 avait donné certaines orientations, mais chacun pouvait se vêtir en réalité selon ses goûts et selon ses moyens financiers, jusqu'à l'ordonnance royale du 14 septembre 1764 où l'uniforme est véritablement déterminé, pour la première fois. Pour les officiers mariniers supérieurs, l'uniforme est le même que les officiers, mais les ornements sont plus modestes.

c) *Le commissariat de l'Air*

En matière de patrimoine organisé, l'armée de l'Air (à l'époque) avait réuni les uniformes historiques, créés pour elle par son service technique, le service logistique du commissariat de l'Air (SELOCA)¹³³, dans un lieu d'exposition de type conservatoire.

Situé sur la base aérienne 217 de Brétigny-sur-Orge, dans les locaux du SELOCA, cet espace comportait des effets de plusieurs époques. Il s'agissait d'exemplaires jamais portés mais réglementaires, jamais de prototypes.

On peut citer la parka des années 2000, des brodequins spécifiques ou encore des effets de vol, qui sont aujourd'hui du champ de compétence de la Direction générale de l'armement. Le SELOCA

¹²⁹ *Ibid.*

¹³⁰ La feuille d'acanthé était réservée aux administrateurs des affaires maritimes.

¹³¹ Une promotion de l'EOCM (1924) porte le nom « Deligny et Bunoust », du nom du commissaire principal et de l'élève-commissaire ayant péri en mer lors du naufrage du croiseur *Léon-Gambetta* torpillé le 27 avril 1915.

¹³² Schérer Éric, « Le marin et son uniforme. Une identité à affirmer », Paris, 2019, *Inflexions* n° 40, pp. 87-94.

¹³³ Selon la page de l'AMICAA : <http://www.amicaa.fr/2015/01/>. Il y eut d'abord le service des fabrications du commissariat de l'Air (SFCA), dont la division technique comprenait un laboratoire de contrôle agréé et des ateliers de textiles, confection, cuir et matériel de vie en campagne. Il devient en 1978 le service d'études et d'approvisionnement des matériels du commissariat de l'Air (SETAMCA). En 2000, il devient le SELOCA, dont une division logistique administre tous les stocks de matériel et effets d'habillement, y compris en opération extérieure.

montrait aussi comment, avec la priorisation des crédits d'habillement dans les années 1980 vers des tenues pour le personnel navigant ou des effets dits « nucléaire, bactériologique, chimique », dans un contexte de Guerre froide, de nouveaux effets comme les combinaisons de vol en cabine étroite et leur tissu innovant thermostable ou de nouvelles combinaisons de protection. Plus historiquement, le SELOCA avait aussi mis au point, dans les années 1970, avec l'industrie textile nationale, le tissu bleu aviation « toutes saisons », autrement appelé croisé laine polyester (CLP), tissu toujours en service au XXI^e siècle. Enfin, les effets conçus pour les militaires de l'armée de l'Air affectés outre-mer étaient aussi exposés.

Même si le conservatoire du SELOCA était un espace à usage interne, à des fins de communication et de rayonnement, un support visuel (un disque) a été réalisé par l'Établissement de communication et de production audiovisuelle des armées (ECPAD), sous le titre « Hall d'exposition – Historique des tenues de l'armée de l'Air » (date non connue).

Figure 7 : Couverture du disque de communication du hall d'exposition du SELOCA.



d) Les officiers techniciens et d'administration

S'il est souvent rapidement admis que le SCA est né de la dissolution des trois commissariats d'armée et que le corps des commissaires des armées est né de la fusion des trois corps de commissaires d'armée, il est juste de rappeler l'apport des officiers des corps techniques et administratifs (OCTA). Il s'agissait de cinq corps d'officiers de soutien, administrés par l'armée de Terre, la Marine nationale, le Service de santé des armées (SSA), le Service des essences des armées (SEA)¹³⁴ et la Direction générale de l'armement (DGA). L'armée de l'Air¹³⁵ disposait et dispose toujours d'un corps plus large que le seul « technique et administratif » avec le corps des officiers des bases de

¹³⁴ Aujourd'hui Service des énergies opérationnelles (SEO).

¹³⁵ Aujourd'hui armée de l'Air et de l'Espace (AAE).

l’Air et n’était donc pas concernée par l’histoire des corps techniques et administratifs tels que définis par le décret n° 76-1227 du 24 décembre 1976¹³⁶.

Comme souvent, il faut rechercher l’histoire commune et les filiations dans l’histoire de l’armée de Terre, qui comprenait toutes les spécialités militaires hors Marine avant l’émergence *organique* d’autres entités. Le corps des officiers d’administration est créé en 1838, recrutant ses membres sur concours interne parmi les sous-officiers, sur le fondement d’épreuves de culture générale et de connaissances administratives. Mais l’admission dans ce corps s’effectuait sans passage en école jusqu’en 1855. Alors, seuls les élèves-officiers se destinant aux fonctions d’officiers des subsistances sont envoyés en scolarité, à Vincennes¹³⁷. L’école de Vincennes accueille à partir de 1862 les élèves-officiers de toutes les spécialités administratives et devient au début du XX^e siècle un véritable creuset de la formation des cadres de l’armée. Devenue en 1925 École militaire d’administration car le ministre de la Guerre voulait affirmer la militarité de la vocation de ces officiers, elle reçoit en 1937 son drapeau, qui est donc (virtuellement) un élément fédérateur pour un grand nombre de corps d’officiers aujourd’hui (mais en réalité méconnu de ces derniers). C’est le plus vieil emblème du service de l’intendance. L’EAM avait reçu une citation à l’ordre de l’armée, avec attribution de la croix de guerre avec palme en 1926, pour la qualité des officiers sortant de cette école ayant servi pendant la Première Guerre mondiale. L’EMA reçoit en 1949 une nouvelle citation à l’ordre de l’armée, avec attribution de la croix de guerre avec palme, pour l’attitude exemplaire des officiers anciens élèves pendant la Seconde Guerre mondiale.

Retour en 1976 : la formation initiale commune des officiers des corps techniques et administratifs de l’armée de Terre, du SSA, du SEO et jusqu’en 1986 de la DGA, confiée à l’Ecole militaire du corps technique et administratif¹³⁸, a participé à constituer des références culturelles communes à ces officiers. Les officiers poursuivaient ensuite par une formation d’application, respectivement aux Écoles du commissariat de l’armée de Terre (ECAT) à Montpellier, à l’École d’application du Service de santé des armées (EASSA) à Paris, à la base pétrolière interarmées (BPIA) à Chalon-sur-Saône et à l’École supérieure d’administration de l’armement (ESAA) à Arcueil. Ces trois dernières écoles, ne servant qu’à la division d’application, n’accueillaient que des promotions très réduites d’officiers et étaient très largement ouvertes sur le monde civil.

Le cas des OCTA des essences et de leur patrimoine ne sera pas étudié ici, du fait que l’extinction de ce corps s’est principalement traduite par le versement dans le corps des officiers logisticiens des essences, en vertu du décret n° 2014-1455 du 5 décembre 2014. Seuls quelques officiers sont devenus commissaires des armées. Au contraire, le versement automatique des OCTA du SSA et de la DGA

¹³⁶ Décret portant statut particulier des officiers des corps techniques et administratifs des armées (OCTA), comprenant celui de l’armée de Terre, de la Marine nationale, du SSA, du SEA (SEO) et de la DGA. Ce statut est venu unifier ces cinq corps, tout en offrant à chaque ADS la faculté de prendre des dispositions propres dans le statut particulier de chacun pour le recrutement, la formation, etc.

¹³⁷ Beaufigeau Patrick, Eveno Pierre, Genu Xavier, *De l’intendance militaire au commissariat de l’armée de Terre*, Paris, ECPAD, 2009, p. 63. L’école s’appelle le Cours de Vincennes. Par la loi du 13 mars 1875 relative à la constitution des cadres de l’armée, après les critiques faites à l’intendance sur son impréparation comme l’une des causes de la défaite, il devient l’École d’administration militaire, hébergé dans le pavillon du roi. L’école forme, à partir de 1901, les agents comptables des troupes coloniales et, à partir de 1906, les officiers des services du génie, de l’artillerie et de l’état-major (sous-entendu, de l’armée).

¹³⁸ EMCTA (créée le 1^{er} août 1977 quelques mois après le décret n° 76-1227 susmentionné), puis EAM (créée le 1^{er} août 2010 et fermée le 1^{er} juillet 2013, à ne pas confondre avec celle de Vincennes), écoles successives de l’armée de Terre situées à Coëtquidan.

était prévu par le décret n° 2012-1029 du 5 septembre 2012 portant statut particulier du corps des commissaires des armées¹³⁹.

Les officiers du corps technique et administratif du SSA

S'agissant des commissaires des armées d'ancrage Santé, leur histoire plonge dans celle de leur service d'origine, très ancien. Le Service de santé des armées est en effet l'héritier des offices de médecins et de chirurgiens royaux, institués par Louis XIV en 1708¹⁴⁰. C'est dès le début du XIX^e siècle qu'est créé un corps d'administration¹⁴¹, dont le recrutement s'effectue initialement parmi les sous-officiers, au grade de sous-adjutant.

Le colonel Linon, président de l'association amicale des officiers d'active et en retraite de l'administration de santé des armées (A3), a publié plusieurs textes retraçant la mémoire des officiers du SSA, mêlant tous les corps d'officiers du service et pouvant enrichir le patrimoine identitaire des commissaires d'ancrage Santé d'aujourd'hui¹⁴².

Non spécifique aux fonctions de soutien administratif et technique du SSA, le Musée du Service de santé des armées du Val-de-Grâce illustre pourtant le patrimoine des OCTA du SSA, du fait de la pleine intégration de ces officiers dans le service avant l'interarmisation.

Le musée du Val-de-Grâce n'est pas un établissement public ; il se présente comme un musée de tradition, adossé à une école, l'École d'application du Service de santé militaire établie en 1850 dans ces magnifiques locaux – selon l'instruction n° 303 de la DMCA, il se classe davantage dans les musées, ses collections étant classées « musée de France ». En ce qui concerne le lieu, l'abbaye bénédictine du Val de Grâce, dans le V^e arrondissement de Paris, on peut difficilement faire mieux – ce qui explique peut-être en partie que tout soit concentré sur ce lieu de présentation. Le site religieux est préservé des destructions de la Révolution en devenant dès 1793 un hôpital militaire : le site est donc historiquement légitime pour un lieu de présentation de la médecine militaire. Selon le site du Secrétariat général pour l'administration, « *le musée devient un lieu ouvert à l'ensemble du personnel du Service de santé des armées, une sorte de « conservatoire national de l'ensemble des actions du Service de santé ». Des moyens très importants sont mobilisés pour réunir et conserver tous les objets et documents qui vont rejoindre le futur musée. Dès 1916, plus de dix mille objets et cent mille dossiers d'archives sont rassemblés au Val-de-Grâce. Une quantité importante d'œuvres est réalisée par de jeunes artistes mobilisés, prix de Rome comme Jean Larrivé ou Raymond Sudre. Dans les années 1980, le musée est entièrement restructuré avec un nouveau parcours historique et une nouvelle scénographie. Le musée est inauguré en 1996. Il ouvre au public en 1998 dans les galeries du cloître* ».

Les officiers du corps technique et administratif de la DGA

S'agissant des commissaires des armées d'ancrage Armement, leur histoire en corps constitué est récente et intimement liée aux organisations successives du ministère¹⁴³. Si le corps prend ce nom en

¹³⁹ Plus précisément, l'article 43 du décret prévoit leur admission sur demande agréée à partir du 1^{er} janvier 2014 et, à défaut de demande ou d'agrément au 1^{er} janvier 2016, l'article 44 du décret prévoit leur admission d'office à cette date.

¹⁴⁰ Édit du roy (sic) du 17 janvier 1708 portant création de médecins et chirurgiens inspecteurs généraux, chirurgiens majors des camps et armées, médecins et chirurgiens majors des hôpitaux des villes et places de guerre et des armées de terre, enregistré au Parlement le 22 mars 1708.

¹⁴¹ Ordonnance royale du 18 septembre 1824.

¹⁴² Linon Jean-Pierre, « Officiers d'administration du Service de santé admis dans les corps de l'intendance / commissariat de l'armée de Terre », bulletin n° 86, octobre 2019 et Linon Jean-Pierre, *Dictionnaire des officiers d'administration du Service de santé, morts aux armées ou victimes du devoir*, Sèvres, EREMM, 2017.

¹⁴³ Carré Claude, *Histoire du ministère de la défense*, Centre d'études d'histoire de la défense, Lavauzelle, 1991.

1976 par mouvement d'unification des corps techniques et administratifs, ce sont plutôt des fonctions administratives qui sont exercées par ces officiers : achat public, gestion des ressources humaines, finances (mais sans procédures dérogatoires assimilables au système des masses des unités des forces).

e) *Les aumôniers militaires*

Il serait injuste de ne pas consacrer quelques lignes du corps des aumôniers militaires. Ce corps, anciennement administré par le Service de santé des armées, l'est par le Service du commissariat des armées depuis l'interarmisation.

Son antériorité ferait pâlir les autres corps d'officiers du soutien : le soutien spirituel et religieux dans les armées françaises est attesté depuis un édit de 742 de Carloman. Mais c'est la loi du 8 juillet 1880 qui donne une existence juridique à la présence de l'aumônerie catholique dans l'armée française. La loi sur la séparation des Églises et de l'État de 1905 confirme la loi de 1880 : permettre à chacun, soumis à des astreintes, à des soins ou à une privation de liberté, d'exercer sa liberté de culte est une obligation de l'État. Quatre cultes sont aujourd'hui représentés : catholique, protestant, israélite et musulman. Par son ancienneté, le culte catholique est le plus structuré, avec un diocèse aux armées françaises érigé en 1986 par le pape Jean-Paul II. Les symboles de l'aumônerie catholique sont assez évidents : les chapelles obligatoires dans les citadelles dès le XVI^e siècle et la construction de l'église de l'Hôtel des Invalides (devenue cathédrale), l'existence d'un évêque et d'un diocèse, certaines crèches de Noël qui se singularisent, fabriquées parfois spontanément par les militaires là où ils sont envoyés en mission¹⁴⁴, et les valises-chapelles emportées par les « padrés » dans leurs déplacements. Les aumôniers militaires catholiques ont aussi leur saint patron : saint Jean de Capistran¹⁴⁵. L'existence d'une boutique en ligne sur la page internet du diocèse pourrait même faire concurrence aux objets vendus dans une boutique de musée¹⁴⁶.

Dans les faits, le rattachement au SCA des aumôniers s'est opéré dans un contexte de recentrage sur le cœur de métier de tous les services interarmées dans les années 2000-2010, auquel le SSA n'a pas échappé. Le SCA s'occupant de soutien de l'homme, il a été pensé comme le mieux placé pour accueillir le corps des aumôniers militaires. Mais les aumôniers sont nombreux à se sentir plus proches de la philosophie du SSA, avec une approche de soutien du patient et non pas une approche quantitative du soutien de l'homme.

Selon l'inspection du commissariat des armées, le développement de l'identité des aumôniers militaires est une des dimensions que le SCA pourrait porter et qui doit être renforcée : « *Localement, les aumôniers militaires sont placés pour emploi auprès du commandant de la base de défense, qui en règle générale ne supervise pas leurs activités. Le groupement de soutien n'a qu'un rôle limité de soutien aux aumôniers et ne les associe pas toujours à ses activités. Leur statut n'est plus adapté à la réalité et doit maintenant être revu, mais cette révision, qui a l'appui du SCA, peine à aboutir. Mais pour l'instant, aucune autre tutelle n'est envisagée pour eux et ces derniers se sentent parfois et paradoxalement très isolés.* »¹⁴⁷

¹⁴⁴ Un exemplaire est visible au conservatoire du SCA de Bordeaux.

¹⁴⁵ Page : www.dioceseauxarmees.fr. Fête le 23 octobre. Mais le SCA ne fête pas ce patron, alors qu'il fête saint Martin deux semaines plus tard. Selon le diocèse, « *le rôle de Jean de Capistran au service de la réconciliation des peuples d'Europe, autant que sa prédication pour conseiller les chefs militaires et ranimer l'espérance des chevaliers, lui ont valu d'être choisi comme saint patron des aumôniers militaires* ».

¹⁴⁶ *Idem*.

¹⁴⁷ Entretien avec la GRGHC Ehrhart-Duffo le 5 mars 2025.

Annexe IV : Plan de masse du quartier Général-Estienne à Rambouillet



Sommaire

Table des matières

Déclaration	3
Résumé du mémoire	3
Abstract	3
Propos introductif	5
Présentation et définition du sujet	5
État de la question	6
Méthode employée	6
Difficultés rencontrées	6
Problématique	7
Plan	7
1 ^{re} partie : La genèse de l'idée d'un lieu d'exposition de la mémoire et du patrimoine du Service du commissariat des armées	9
Première sous-partie - L'histoire administrative : une dynamique partagée par d'autres services et directions du ministère des Armées	9
a) Connaître son histoire, apporter un « supplément d'âme » à ses activités	9
b) Une gouvernance du patrimoine prévue par les textes au sein du ministère des Armées	11
c) Un paysage hétérogène	13
Deuxième sous-partie – Collections et identités préexistantes	16
a) Le commissariat de l'armée de Terre	16
b) Le commissariat de la Marine	17
c) Le commissariat de l'Air	17
d) Les officiers techniciens et d'administration	18
e) Les aumôniers militaires	19
2 ^e partie : La gestion des collections depuis 2010 et la définition d'un patrimoine du SCA quinze ans après sa création	21
Première sous-partie - 2010-2013 : interarmisation du soutien des forces, nouvelles vies des collections	21
a) Marine nationale et armée de l'Air : conserver le patrimoine de son commissariat en son sein	21
b) Armée de Terre : verser immédiatement le patrimoine de son commissariat au Service du commissariat des armées	22
c) Le cas particulier de la DGA : structurer ses souvenirs avant de les verser au Service du commissariat des armées	23
Deuxième sous-partie - Une dissémination masquant de multiples initiatives	25
a) Un service encore sur le seuil de la valorisation de son patrimoine	25
b) Des conservatoires et espaces de traditions locaux	25

c) L'émergence de nouvelles traditions à l'École des commissaires des armées	27
3 ^e partie : quel vecteur pour mettre en valeur le patrimoine et l'innovation du SCA ?.....	29
Première sous-partie – De la collection du SCA au message scénarisé du SCA	29
a) L'inventaire des biens connus à conduire, des campagnes d'enrichissement à envisager	29
b) L'objectif d'une telle démarche.....	30
Deuxième sous-partie – Les questions incontournables d'un projet d'exposition	34
a) L'infrastructure nécessaire	35
b) Un statut approprié, couplé à des partenariats et des ressources humaines.....	36
Troisième sous-partie – Le positionnement d'un espace d'exposition dans le paysage culturel .	38
a) Un réseau à intégrer, un réseau à créer.....	38
b) Une programmation à définir	40
Quatrième sous-partie - Propositions pour un lieu dédié du SCA à son histoire et ses innovations	41
a) Le modèle centralisé.....	41
b) Le modèle atomisé.....	46
c) Tableau récapitulatif des typologies de lieux de présentation muséaux :.....	50
Conclusion.....	51
Présentation des sources du mémoire et bibliographie.....	53
Annexes I : Liste des documents et textes importants.....	55
Annexe II : Glossaire.....	56
Annexe III : Compléments de l'étude des patrimoines des anciens corps d'officiers de soutien et les aumôniers militaires	58
a) Le commissariat de l'armée de Terre	58
b) Le commissariat de la Marine	61
c) Le commissariat de l'Air.....	62
d) Les officiers techniciens et d'administration.....	63
e) Les aumôniers militaires	66
Annexe IV : Plan de masse du quartier Général-Estienne à Rambouillet	67
Sommaire	69